



Agence Exécutive Education, Audiovisuel & Culture

PLAN DE GESTION 2008¹

Version finale



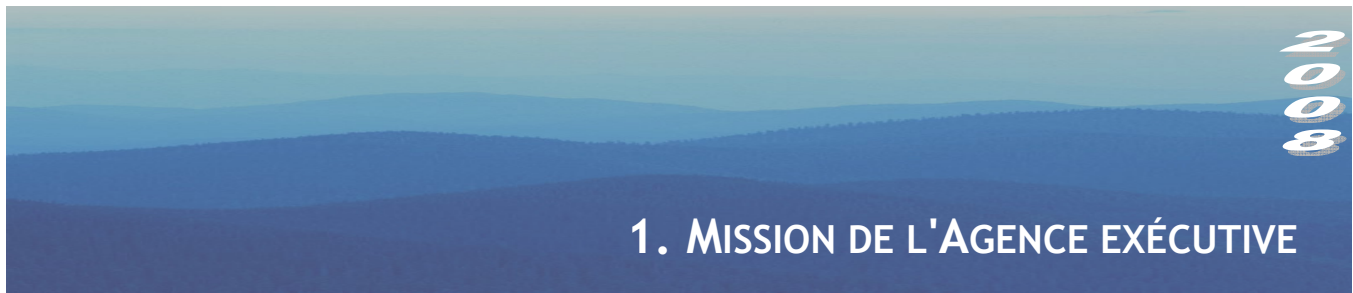
¹ Le plan de gestion 2008 de l'Agence exécutive est établi sur base des programmes de travail 2008 en matière de subventions et de marchés des DG de tutelle adoptés par la Commission.

Conformément à l'article 9 § 2 du Règlement N° 58/2003 du Conseil et aux lignes directrices relatives à la mise en place et au fonctionnement d'agences exécutives (SEC(2006)662), le plan de gestion 2008 de l'Agence a été approuvé par la Commission et ensuite adopté par le Comité de direction de l'Agence exécutive.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
1. <u>Mission de l'Agence</u>	3
2. <u>Objectifs généraux</u>	4
3. <u>Priorités pour l'année 2008</u>	5
4. <u>Indicateurs de performance</u>	6
5. <u>Ressources</u>	7
6. <u>Ventilation des unités de l'Agence par Activité ABB</u>	8
7. <u>Activité ABB relative aux domaines SOCIETE DE L'INFORMATION ET MEDIAS</u>	9
7.1. <u>ACTIVITÉ "AUDIOVISUEL"</u>	9
• Programme de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA 2007)	
8. <u>Activités ABB relatives aux domaines EDUCATION ET CULTURE, y compris relations extérieures</u>	
8.1. <u>ACTIVITÉ "EDUCATION ET FORMATION</u>	15
8.1.1. <u>Programme "Education et Formation tout au long de la vie"</u>	15
8.1.2. <u>Programme "Erasmus Mundus" et "Fenêtres" additionnelles</u>	27
8.1.3. <u>Coopération extérieure</u>	31
8.1.4. <u>Accords spécifiques avec les Etats-Unis et le Canada</u>	38
8.1.5. <u>Coopération avec le Japon, la République de Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande</u>	42
8.2. <u>ACTIVITÉ "CULTURE"</u>	44
• Culture 2007	
8.3. <u>ACTIVITÉ "JEUNESSE"</u>	50
• Jeunesse en action	
8.4. <u>ACTIVITÉ "CITOYENNETÉ"</u>	56
• L'Europe pour les citoyens	

Annexes (internes)



L'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture a pour mission de mettre en œuvre certains volets des programmes communautaires dans les domaines de l'éducation et la formation, la culture, l'audiovisuel, la citoyenneté et la jeunesse. En 2007, la mission de l'Agence Exécutive s'est vue étendue à de nouvelles actions, en particulier en ce qui concerne la coopération extérieure dans le domaine de l'éducation (External Cooperation Window/accords USA/Canada). En 2008, ce processus se poursuivra avec la gestion du réseau d'information sur l'éducation en Europe "Eurydice".

La mission de l'agence est encadrée par les dispositions générales qui régissent le recours à une agence exécutive, notamment par le règlement cadre (CE) 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002. Dans le cadre de l'évolution du mandat de l'Agence, les actes juridiques établissant l'Agence² et portant délégation³ en vue de l'exécution de tâches additionnelles feront l'objet de nouvelles décisions de la Commission en 2008.

L'Agence accomplit sa mission dans un esprit de totale coopération et transparence vis-à-vis de ses directions générales de tutelle au sein de la Commission.

Entité créée aux fins d'assurer le meilleur service possible aux bénéficiaires des programmes communautaires, l'Agence vise à devenir un centre d'excellence par sa valeur ajoutée en tant que mode de gestion et sa culture du client, en concentrant son activité sur la gestion de programmes qu'elle assure en pleine conformité avec la réglementation financière et les principes de bonne gestion financière.

² Décision 2005/56/CE de la Commission du 14 janvier 2005, modifiée par la décision 2007/114/CE du 8 février 2007.

³ Décision de la Commission du 26 avril 2007 (C/2007/1842) portant délégation à l'Agence exécutive en vue de l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture.



Les objectifs opérationnels généraux de l'Agence sont :

- Assurer de façon optimale la gestion de certaines interventions soutenues par les programmes communautaires concernés, à travers la prise en charge directe des volets pour lesquels elle a reçu délégation⁴;
- Contribuer, via la production d'études, de rapports, de documents de travail et la coordination du réseau Eurydice, à une meilleure compréhension des systèmes éducatifs européens afin de faciliter la coopération européenne en la matière;
- Assister la Commission en ce qui concerne certaines questions plus générales liées à la mise en oeuvre de ces programmes, notamment en assurant un retour d'informations et de meilleures pratiques concernant les résultats des sélections de projets.

⁴ En ce qui concerne l'octroi de subventions, deux modes décisionnels sont d'application: les décisions d'octroi de subventions sont prises soit par l'Agence, soit par la Commission. Dans le cadre de la prise de décision par la Commission, les propositions de sélection sont au préalable soumises à la comitologie (comité de gestion ou comité consultatif).



A. Dans le cadre du mandat actuel de l'Agence, les priorités 2008 sont les suivantes:

- 1) Préparer, au cours du 1^{er} semestre 2008, la reprise des activités de l'Unité européenne Eurydice confiées par la Commission au contractant (EU – Solutions) et assurer le démarrage de celles-ci au cours du 2^{ème} semestre, en mettant en œuvre le programme de travail Eurydice 2008 établi par la Commission;
- 2) Poursuivre la simplification des modalités de soumission des propositions et de gestion des projets;
- 3) Mettre en œuvre les actions correspondant au cycle de vie des projets dans les délais impartis;
- 4) Poursuivre le développement des activités de communication vis-à-vis des bénéficiaires potentiels et de valorisation des volets de programmes délégués à l'Agence, de manière cohérente avec les activités correspondantes des DG de tutelle;
- 5) Poursuivre la modernisation et la rationalisation des systèmes d'information utilisés, notamment dans le cadre de Symmetry;
- 6) Consolider l'organisation interne de l'Agence, ses procédures comptables, de gestion financière, de contrôle interne, de gestion du personnel ainsi que la mise en œuvre de celles-ci;
- 7) Consolider les relations avec les DG de tutelle (DG EAC, INFSO, AIDCO) en finalisant la mise à jour des modalités de coopération avec celles-ci et intégrer, le cas échéant, dans ces modalités les demandes spécifiques de la DG RELEX;
- 8) Contribuer, en support des DG de tutelle, à l'évaluation réglementaire des activités de l'agence pour fin 2008.

B. Dans le cadre de l'extension du mandat de l'Agence, la priorité 2008 suivante est identifiée:

- 9) Mettre en œuvre les actions nécessaires (contribution à l'adaptation du cadre réglementaire et au BRS en résultant, recrutements, logistique, définition des procédures, transfert de dossiers ...) à l'extension du mandat de l'Agence, tout d'abord pour Tempus, ICI* et les lots additionnels External Cooperation, puis pour Erasmus Mundus II.

* Instrument de coopération avec les pays industrialisés et pays et territoires à revenus élevés.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de pouvoir assurer le suivi de ses performances et prendre les mesures nécessaires sur base des éléments d'information appropriés, l'Agence a développé des indicateurs communs pour ses activités opérationnelles.

Ces indicateurs, en tant qu'outil de pilotage et système d'alerte, permettront de vérifier les progrès réalisés dans l'achèvement des objectifs spécifiques définis en matière de gestion opérationnelle des volets de programme délégués à l'Agence. Ils ciblent notamment les processus, les procédures de gestion, l'exécution des crédits ainsi que les moyens mis en œuvre pour valoriser les volets de programme concernés. Ils ne concernent pas les activités de support administratif et de coordination et de communication de l'Agence pour lesquelles des indicateurs spécifiques sont repris sous les activités concernées.

Indicateurs de performance dans la mise en œuvre des volets de programmes spécifiques

- Nombre d'appels à propositions et d'appels d'offres préparés en coopération avec la Commission et publiés ou insérés dans un guide du programme;
- Qualité des processus de sélection menés; nombre de décisions d'octroi de subventions prises;
- Nombre de propositions reçues/projets planifiés sélectionnés;
- Respect du planning établi (roadmap) pour chaque volet/action;
- Déroulement des visites de monitoring de projets selon les plans établis;
- Organisation de réunions thématiques et/ou de clustering (nombre de participants et degré de satisfaction pour les réunions tenues en 2008);
- Simplification: mise en œuvre des mesures prévues pour les objectifs opérationnels.

Indicateurs de gestion

- Budget géré (Volume⁵)
- Taux d'exécution des crédits d'engagement (programmes 2007-2013) - Cible: 99 % au 31/12/2008;
- Taux d'exécution des crédits de paiement (programmes 2007-2013) - Cible: 95 % au 31/12/2008;
- Taux d'exécution des crédits de paiement (programmes antérieurs) - Cible: 90% au 31/12/2008;
- Nombre d'engagements dormants (RAL anormal) - Cible: clôture au 31/12/2008 d'un nombre d'engagements équivalent au nouveau RAL anormal 2008;
- Mise en œuvre des actions de suivi des OR - Cible: 90% au 31/12/2008;
- Délai de paiement des factures - Cible: délai moyen inférieur à 45 jours (compte tenu d'un délai d'approbation des rapports de 45 jours); réduction du nombre de paiements au-delà de 45 jours;
- Nombre d'engagements dont la DLE est dépassée depuis plus de 6 mois - Cible: 0;
- Nombre de projets clôturés (dégagés);
- Audit: Déroulement des audits financiers - Cible: conformément aux plans établis⁶;
Suivi des conclusions des rapports d'audit (contrôles sur place) - Cible: endéans les 2 mois après réception⁷;
- Respect des règles financières et comptables et des procédures mises en place.

⁵ La répartition du budget géré par l'Agence est établie sous chaque Activité par programme/actions.

⁶ La mise en œuvre de ces audits dépend de la firme d'audit externe avec laquelle un contrat a été établi.

⁷ En ce qui concerne les programmes "Erasmus Mundus" et les "fenêtres externes", cet indicateur est complété par le suivant: Lancement des audits (contrôle sur pièces) - cible: 10% des étudiants/enseignants boursiers au sein des masters terminés.

5. RESSOURCES

Ressources humaines

Le tableau suivant présente les effectifs cibles de l'Agence pour l'année 2008 et est en phase avec le budget 2008 adopté par l'Autorité budgétaire (pour les ressources hors élargissement et accords bilatéraux - Suisse).

ACTIVITES	Temporary staff (AT)	Contractual agents (AC)	Total	AC élargissement et accords bilatéraux (Suisse)	Effectif révisé ••
Education 1502-1905-1908-1909-1910-2202	41	115	156	8	162
Culture - 1504	6	20	26	1	26
Jeunesse - 1505	4	20	24	2	24
Citoyenneté - 1506	8	21	29	-	29
Audiovisuel - 0906	12	56	68	4	68
Support administratif	15	34	49	2	52
Coordination et Communication	4	11	15	1	15
TOTAL	90	277	367*	18	376

• Les effectifs pour la gestion des fonds FED, et pour le groupe B des fenêtres de la coopération extérieure (ECW) ont fait l'objet d'un budget rectificatif.

•• "Effectif révisé" : prennent en compte les nouveaux lots ECW et l'extension ICI.

Ressources financières (€ x 1000) (crédits d'engagement)

ACTIVITES		Operational Expenditure EUR 31 (EUR 27 + 4 AELE/EEE)	Administrative expenditure (Agency operating budget)		Total	Total révisé
			EUR 27	AELE/EEE (accords bilatéraux Suisse) Elargissement		
Education	Titre 15 (EAC) – 150222/150202/150203	213.869			213.869	
	Titres 19, 22 (AIDCO, ELARG et RELEX) et FED	106.898*			106.898	
Culture - 1504		44.595			44.595	
Jeunesse - 1505		22.420**			22.420	
Citoyenneté - 1506		23.703			23.703	
Audiovisuel - 0906		103.867			103.867	
Support administratif		-	38.632	2.571	41.203	38.203***
Coordination et Communication		-				
Total of financial resources managed by the Agency		515.352	41.203		556.555	553.555

* Ce montant est réparti comme suit: 4 MEUR destinés à la fenêtre "Balkans occidentaux" (Erasmus Mundus), 100.348 MEUR pour la coopération extérieure (41.528 MEUR pour les pays de l'appel à propositions 2006 (groupe A), et 58.820 MEUR pour l'appel 2007 (groupe B) dont 5 MEUR prévus pour les pays ACP (FED), et 2.550 MEUR pour les projets bilatéraux ICI.

** Dont 1 MEUR est destiné à la fenêtre Balkans du programme Jeunesse en Action (Article 22020701)

*** Budget de fonctionnement révisé et adopté par le Steering Committee de l'Agence exécutive le 23 juillet 2008 ventilé comme suit: 35.901 Mio € (EUR 27) et 2.302 Mio € (AELE/EEE-Elargissement).

6. VENTILATION DES UNITÉS DE L'AGENCE PAR ACTIVITÉ ABB - CORRESPONDANCE AVEC LES DG DE TUTELLE

- 1) DG Société de l'Information et Médias (DG INFSO)
0906 - Politique audiovisuelle et programme MEDIA
- 2) DG Education et Culture (DG EAC)
15 02 - Éducation et formation tout au long de la vie, y compris le multilinguisme
15 04 - Développer la coopération culturelle en Europe
15 05 - Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports
15 06 - Promouvoir la citoyenneté européenne
- 3) DG EuropAid - Office de coopération (DG AIDCO - Relations extérieures)
1908 - Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie (ENPI)
1909 - Relations avec l'Amérique latine (DCI)
1910 - Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays du Proche et du Moyen-Orient (DCI)

DG Elargissement (DG ELARG)

2202 - Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels

DG Relations extérieures (DG RELEX) (sous réserve de l'extension du mandat de l'Agence)

1905 - Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés

		ACTIVITES ABB						
		Education et Formation	Culture	Jeunesse	Citoyenneté	Audiovisuel	Support Administratif	Coordination et communication
		1502 1905-1908-1909-1910 2202 et FED	1504	1505	1506	0906		
UNITES	P	P1	P5	P6	P7	P8	IAC	Directeur, Assistant
		P2						
		P3						
		P4						
		P9						
	R						R1	R1
							R2	

Unité P1: Lifelong Learning: Comenius, Grundtvig, ICT and Languages

Unité P2: Lifelong Learning: Erasmus, Jean Monnet

Unité P3: Lifelong Learning: Leonardo da Vinci and Studies, Indicators and Dissemination

Unité P4: Erasmus Mundus and External Cooperation

Unité P5: Culture

Unité P6: Youth

Unité P7: Citizenship

Unité P8: MEDIA

Unité P9: Eurydice

Unité R1: Human Resources – ICT - Communication

Unité R2: Finances - Accounting - Programming

IAC: Internal Audit Capability

7. Activités ABB - Domaines Société de l'Information et Medias

7.1. ACTIVITÉ ABB "AUDIOVISUEL"⁸

1. Introduction au programme "MEDIA 2007"

Le programme d'action communautaire "MEDIA 2007" (2007-2013) soutient en amont de la production audiovisuelle, l'acquisition et le perfectionnement de compétences dans le domaine audiovisuel et le développement des œuvres audiovisuelles européennes. En aval de la production audiovisuelle, il fournit un appui à la distribution et la promotion des œuvres audiovisuelles européennes. Il encourage également des projets pilotes visant à assurer l'adaptation du programme aux évolutions du marché.

Ce programme s'appuie sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des programmes antérieurs MEDIA I, MEDIA II, MEDIA Plus et MEDIA-Formation qui ont contribué au développement de l'industrie audiovisuelle européenne depuis 1991.

En particulier, le nouveau programme "MEDIA 2007" poursuit les objectifs globaux suivants:

- Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique et le patrimoine cinématographique et audiovisuel européens, garantir son accès au public et favoriser le dialogue entre les cultures, tout en améliorant la connaissance mutuelle des cultures européennes;
- Accroître la circulation et l'audience des œuvres audiovisuelles européennes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, y compris en renforçant la coopération entre les opérateurs;
- Renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen dans le cadre d'un marché européen ouvert et concurrentiel favorable à l'emploi, y compris en promouvant les relations entre les professionnels du secteur.

2. Objectif spécifique de l'Agence en 2008

L'objectif de l'Agence est de renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen par le biais de subventions communautaires des phases en amont de la production (formation, développement) et en aval de la production (distribution, promotion, exploitation) ainsi que d'encourager l'innovation et le développement technologique.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions.

L'unité P8 est chef de file au niveau de l'Agence pour la réalisation de cet objectif.

Par la mise en œuvre de la majeure partie de l'instrument de soutien communautaire que constitue le programme MEDIA 2007, l'Agence contribue à l'accomplissement de l'objectif pluriannuel suivant de la DG INFSO:

- *"To create an innovative, open and competitive single space for information society and media services offering affordable and secure high bandwidth communications, rich and diverse content and digital services".*

3. Principales activités de l'Agence en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme "MEDIA 2007" (article budgétaire 09 06 01 01)

En 2008, l'Agence exécutive poursuit la mise en œuvre de l'ensemble des 6 volets du programme MEDIA 2007. Les actions qui lui sont déléguées sont détaillées ci-dessous et correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 au paragraphe 4.

⁸ Activité ABB 0906 "i2010 – Politique audiovisuelle et programme MEDIA"

a) Volet 1: "Formation"

Portant sur la phase de pré-production, ce volet vise à améliorer la qualité et le potentiel des œuvres audiovisuelles européennes en favorisant l'acquisition de compétences et qualifications pour les professionnels de l'audiovisuel dans les domaines de la création de scénarios, de la gestion et des nouvelles technologies, ainsi que la dimension européenne des actions de formation audiovisuelle. Par son action, ce volet tend à améliorer les capacités de création et de gestion des professionnels de l'audiovisuel européen et à adapter leurs qualifications techniques aux technologies numériques. Il intervient sous la forme de 2 types d'actions:

- *Actions de type formation initiale (action 1.1.)*
- *Actions de type formation continue (action 1.2.)*

b) Volet 2: "Développement"

Les actions de ce volet visent à soutenir le développement de projets de production destinés au marché européen et international, présentés par des sociétés de production européennes indépendantes dans les genres du documentaire, de l'animation, de la fiction et du multimédia. Par ailleurs, ce volet encourage l'élaboration de plans de financement pour les sociétés et les projets de production européens, en particulier le financement de coproductions.

Dans ce domaine, l'Agence met en œuvre les actions suivantes:

- *Soutien aux projets individuels (Action 2.1)*
- *Soutien aux paquets de projets (Action 2.2)*
- *Soutien aux œuvres interactives (Action 2.3)*
- *Initiative i2i – Soutien aux projets (Action 2.4)*

c) Volet 3: "Distribution et Diffusion"

Ce volet a pour objectif d'améliorer la circulation des œuvres audiovisuelles hors de leurs territoires nationaux dans le marché européen et international et de mettre en valeur leur diversité culturelle et linguistique.

A cette fin, les actions de ce volet encouragent d'une part, les distributeurs à investir dans la coproduction, l'acquisition et la promotion des films européens non nationaux et à mettre en place des stratégies coordonnées de commercialisation.

D'autre part, ce volet vise également à promouvoir la diffusion transnationale des œuvres audiovisuelles européennes produites par des sociétés de production indépendante et à encourager la numérisation des œuvres audiovisuelles européennes.

Enfin, par ses actions, ce volet soutient les salles qui programment un pourcentage substantiel d'œuvres européennes non nationales et les incite à exploiter les possibilités offertes par la distribution en numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce volet, l'Agence gère les actions suivantes:

- *Soutien sélectif à la distribution (Action 3.1)*
- *Diffusion TV (Action 3.2)*
- *Réseau de salles (Action 3.3)*
- *Soutien automatique à la distribution (Action 3.4)*
- *Soutien aux agents de vente (Action 3.5)*

d) Volet 4: "Promotion"

Concernant la phase de postproduction, le volet "Promotion" vise à améliorer d'une part, la circulation des œuvres audiovisuelles européennes et l'accès des professionnels européens aux marchés en Europe et dans le monde. Il encourage des actions communes entre organismes nationaux de promotion de films et de programmes audiovisuels. D'autre part, il intervient pour favoriser l'accès du public européen et international aux œuvres audiovisuelles européennes et pour la promotion du patrimoine cinématographique et audiovisuel européen.

L'Agence met en œuvre les actions suivantes du volet "Promotion":

- *Accès aux marchés (Action 4.1)*
- *Festivals (Actions 4.2)*
- *Promotion des films européens hors pays MEDIA (Action 4.3)*
- *Stands (Action 4.4) (marchés)*

e) Volet 5: "Développement technologique" (Actions expérimentales)

Ce volet vise à assurer l'adaptation du programme aux évolutions du marché, principalement en liaison avec l'introduction et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

A cet égard, l'Agence gère l'action suivante:

- *Projets Pilotes (Action 5.1)*

f) Volet 6: "New actions"

Ce volet a pour objectif de soutenir l'accès des sociétés indépendantes européennes aux sociétés fournissant des services financiers et de soutenir la création et l'exploitation de catalogues en ligne d'œuvres audiovisuelles européennes.

L'Agence met en œuvre les actions suivantes de ce volet:

- *On-line distribution (Action 6.2)*

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence pour la mise en œuvre des actions du programme "MEDIA 2007"

En vue de réaliser l'objectif spécifique précité, l'Agence organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements.

L'Agence assurera également le suivi des projets 2007 par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de visites de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution de paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

Par ailleurs, dans le cadre des appels d'offres, l'Agence veillera à la passation des marchés requis et à la gestion des contrats subséquents en vue de bénéficier de la prestation de services, en particulier pour les stands mis en place par l'Agence dans le cadre des festivals auxquels elle participe.

Elle poursuivra également la préparation et publication des appels à propositions 2008 et assurera les travaux liés aux appels 2009. En outre, l'Agence tiendra les réunions requises.

3.1.2 Impact des changements entre 2007 et 2008 en ce qui concerne MEDIA 2007

Le budget 2008 par rapport à 2007 sera plus élevé d'environ 17 Mio € (hors pays tiers), ce qui représente une augmentation de presque 20%. Il est prévu de financer presque 200 projets en plus par rapport à 2007, ce qui représente 11% d'interventions additionnelles.

Au volet "Développement", une nouvelle action a déjà été lancée et sera financée en 2008. Il s'agit du soutien aux œuvres interactives.

3.2. Implémentation des mesures de simplification dans le domaine de l'audiovisuel

Aux volets formation et promotion, l'introduction du partenariat pluriannuel, c'est-à-dire d'une relation de coopération avec des bénéficiaires dans une perspective de long terme, apportera l'avantage d'une simplification de la gestion et d'une relation stable avec les bénéficiaires.

Au volet développement, la division par 2 du nombre de pages des lignes directrices et des formulaires et la simplification des critères d'éligibilité constituent deux mesures de simplification significatives. Il est d'ores et déjà possible d'établir que ceci conduira à une très forte augmentation du nombre de projets reçus notamment pour l'action de soutien aux œuvres interactives.

Au volet distribution, l'introduction d'un nouveau système de calcul des fonds qui sont octroyés aux bénéficiaires apportera une meilleure allocation du support pour les distributeurs des petites et moyennes entreprises. Des modifications ont été apportées pour l'action soutien sélectif et devraient en faciliter la procédure de sélection.

Pour le volet distribution, l'Agence vise également l'intégration des contrats ainsi que l'harmonisation des modèles de conventions et budgets pour les actions de "soutien automatique" et "sélectif" et "agents de vente".

Au volet promotion, l'introduction d'une subvention sous la forme de forfait et l'utilisation de décisions pour un certain nombre d'actions, dont les "Festivals", en lieu et place de conventions, facilitera les mécanismes de gestion des projets "promotion" concernés.

Par ailleurs, certains appels à propositions seront lancés de façon anticipative afin d'éviter une concentration des opérations de contractualisation et des transactions financières en fin d'année.

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel (article budgétaire 09 06 02) et changements entre 2007 et 2008

En parallèle à la mise en œuvre des actions du programme "MEDIA 2007", l'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets non clôturés concernant les volets des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation délégués à l'Agence⁹ et échus fin 2006.

Ceci implique, le cas échéant le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de solde, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de l'audiovisuel (page 9) est réalisé par **l'unité P8** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008. Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

⁹ Y compris concernant la génération de programmes antérieurs (MEDIA II, ancienne action i2i). Pour le programme MEDIA II, ceci implique la modification de l'acte de création et par là même de l'acte de délégation de l'Agence.

4. Tableaux de programmation 2008

4.1. Programme "MEDIA 2007" (2007-2013)

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le domaine de l'audiovisuel pour 2008.

En complément aux indicateurs communs à l'ensemble des activités opérationnelles, l'Agence fournira un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs précisés dans l'annexe de la proposition de décision MEDIA 2007 (COM(2004)470) (§8.1. "Follow-up arrangements") par rapport aux indicateurs identifiés dans ce même document, e.g. parts de marché.

PROGRAMMATION 2008

09 06 01 01

MEDIA 2007

Volets et Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/ intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1. Formation					
1.1. Formation Initiale	1.600.000	8	200.000	Jan-08	Nov-08
1.2. Formation Continue	6.200.000	27	229.630	Jan-08	Nov-08
2. Développement					
2.1 Soutien aux projets individuels	6.600.000	165	40.000	Sept-07	Mai-Oct-08
2.2 Soutien aux paquets de projets	9.900.000	90	110.000	Sept-07	Juin-Sep-08
2.3 Soutien aux œuvres interactives	1.500.000	25	60.000	Sept-07	Juin-Sept-08
2.4 Initiative i2i- Soutien aux projets	2.700.000	70	38.571	Nov-07	Mai-Nov-08
3. Distribution					
3.1 Soutien sélectif à la distribution	12.250.000	550	22.273	Mar-07 & Jan-08	Avril-Août-Nov-08
3.2 Diffusion TV	11.290.000	75	150.533	Mar-07 & Nov-07	Mai-Août-Nov-08
3.3 Réseau de salles	7.000.000	1	7.000.000	Oct-06	Jan-08
3.4 Soutien automatique à la distribution	15.000.000	450	33.333	Mar-07 & Nov-07	Jan-Nov-08
3.5 Soutien aux agents de vente	1.000.000	35	28.571	Sept-07	Mai-08
4. Promotion					
4.1 Accès aux marchés	5.000.000	50	100.000	Mai-07 & Avr-08	Mai-Nov-08
4.2 Festivals	2.500.000	90	27.778	Août-07	Mai-Sept-08
4.3 Promotion des films européens hors pays MEDIA	1.500.000	5	300.000	Avr-08	Nov-08
4.4 Stands (marchés)	2.300.000	4	575.000	Mar-08	Sept-08
5. Développement technologique					
5.1 Projets pilotes	2.000.000	5	400.000	Mar-08	Nov-08
6. New actions					
6.2 On Line Distribution	5.900.000	15	393.333	Mar-08	Nov-08
Sous-Total	94.240.000	1.665	56.600		
Crédits Accord Suisse	9.627.000*				
TOTAL	103.867.000	1.665	62.383		

* Dont 4.027.000 (crédits reportés de l'exercice 2007) et 5.600.000 (crédits frais pour l'exercice 2008)

4.2. Achèvement des projets des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel et des médias

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2008 pour la gestion des projets non clôturés des années antérieures et notamment concernant les volets des programmes MEDIA Plus-Développement, distribution et promotion (2001-2005) et MEDIA-Formation (2001-2005) délégués à l'Agence.

Article 09 06 02 - Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'audiovisuel et des médias		
09.060200.01	Volets des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation	21.796.000
Total*		21.796.000

* Crédits C1

8. Activités ABB - Domaines de l'Education et de la Culture, y compris les Relations Extérieures

8.1. ACTIVITÉ "EDUCATION ET FORMATION"¹⁰

Cette Activité comprend les objectifs et les activités de l'Agence exécutive en ce qui concerne les programmes d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le cadre d'intervention de l'Agence concerne notamment le programme "Education et Formation tout au long de la vie" (LLP) et le programme "Erasmus Mundus" pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers.

En outre, en complément et en synergie avec le programme "Erasmus Mundus", les interventions de l'Agence portent également sur des actions de coopération extérieure avec certains pays tiers dans le domaine de l'éducation.

8.1.1. Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme)¹¹

1. Introduction au programme pour "l'éducation et la formation tout au long de la vie"

Le programme pour "l'éducation et la formation tout au long de la vie" est établi pour la période d'action 2007-2013. Son action communautaire vise les objectifs suivants:

- Renforcer la contribution de l'éducation et de la formation au processus de Lisbonne afin de doter l'Union européenne de l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde;
- Moderniser et adapter les systèmes d'éducation et de formation des Etats membres et apporter une valeur ajoutée européenne aux citoyens participant aux actions du programme en matière de mobilité et d'autre forme de coopération;
- Favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes et pratiques d'éducation et de formation au sein de la Communauté.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

L'objectif spécifique de l'Agence en 2008 est de soutenir, par le biais de subventions communautaires et via les activités Eurydice, les besoins spécifiques dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie concernant en particulier:

- i) l'enseignement et la formation à tout niveau;
- ii) la coopération, la recherche et l'innovation;
- iii) l'apprentissage des langues;
- iv) les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- v) l'intégration européenne.

Les subventions sont octroyées suite à un appel à propositions général et à des appels à propositions spécifiques.

¹⁰ Activité ABB 1502 "Education et Formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme"
 Activité ABB 1910 "Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays du Proche et du Moyen-Orient"
 Activité ABB 1908 "Politique européenne de voisinage et de Relations avec la Russie – Coopération financière"
 Activité ABB 2202 "Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels"
 Activité ABB 1905 "Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés", sous réserve de l'adoption par la Commission de la modification de la décision 2005/56/CE instituant l'Agence exécutive EACEA

¹¹ Financé par l'article budgétaire 15 02 22 (LLP) et 15 02 09 (Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation)

Par ailleurs, l'Agence passe des marchés (contrats de service) suite à des appels d'offres, dans le but de mener à bien certaines études, développer des indicateurs et fournir un support dans la mise en œuvre de certaines actions, pour le compte de la Commission.

Au sein de l'Agence, les unités P1, P2, P3 et P9 sont chefs de file pour l'achèvement de cet objectif.

L'Agence participe de cette façon à la mise en œuvre des objectifs pluriannuels suivants de la DG EAC:

- Policy area of Education and Training, Youth
 - 1) *"Increase the contribution of education and training as well as youth policy to prosperity and social cohesion including an equal opportunity perspective within the European Union";*
- Policy area of Multilingualism
 - 2) *"Increase recognition of the role of languages in competitiveness and cohesion of the European Society".*

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

En vue de réaliser son objectif, l'Agence exécutive contribue à la mise en œuvre d'une part, des quatre sous-programmes sectoriels "Comenius", "Erasmus", "Leonardo da Vinci" et "Grundtvig" et d'autre part, des activités-clés des sous-programmes "transversal" et "Jean Monnet". Les projets multilatéraux et les réseaux multilatéraux ainsi que les mesures d'accompagnement ont pour particularité qu'ils font l'objet d'un appel à propositions général pour 2008.

a) Sous-programme sectoriel "Comenius" (unité P1)

Par le biais du sous-programme sectoriel "Comenius" (unité P1), le soutien communautaire tend à favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif, la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes ainsi que la valeur de cette diversité. Il aide également les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences vitales de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.

A cet égard, l'Agence met en œuvre les actions "Comenius" suivantes:

- Les projets multilatéraux (Action 1.2);
- Les réseaux multilatéraux (Action 1.3);
- Les mesures d'accompagnement (Action 1.4):
Dans le cadre de ces mesures d'accompagnement, et en parallèle à l'appel à propositions général couvrant entre autres la mesure 1.4.1, l'Agence met également en œuvre "eTwinning CSS" (Central Support Services-Bureau central d'assistance) (mesure 1.4.2) (contrat suite à un marché passé en 2007).

b) Sous-programme sectoriel "Erasmus" (unité P2)

Le sous-programme sectoriel "Erasmus" vise à appuyer la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur et à renforcer la contribution de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure au processus d'innovation.

A ce titre, l'Agence met en œuvre les actions Erasmus ci-dessous:

- La gestion des Chartes Universitaires "Erasmus" (CUE) (contribution de l'Agence au niveau de l'organisation de la mobilité) (en tant que partie intégrante de l'action 2 et coordonnée par la Commission avec le support des Agences Nationales), y compris le suivi (et l'ensemble des tâches associées) de l'octroi des chartes aux établissements d'enseignement supérieur désignés par la DG EAC;
- Les projets multilatéraux (Action 2.3);
- Les réseaux multilatéraux (Action 2.4);
- Les mesures d'accompagnement (Mesure 2.5.1);

- Les activités à mener par les "National Teams of Bologna Experts" (action 2.5.2 - monopoly). *Nouvelle mesure 2008*

c) Sous-programme sectoriel "Leonardo da Vinci" (unité P3)

Le sous-programme sectoriel "*Leonardo da Vinci*" a pour objectif d'aider les participants aux formations et aux activités de formation supplémentaires à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications en vue de faciliter l'épanouissement personnel, l'aptitude à l'emploi et la participation au marché du travail européen. Ce sous-programme vise également l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les systèmes, les institutions et les pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels. En outre, par ses actions, il tend à améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de la mobilité pour les employeurs et les particuliers et à faciliter la mobilité des personnes en formation professionnelle.

L'Agence assure la gestion des actions suivantes:

- Les projets multilatéraux: développement de l'innovation (Action 3.2);
- Les réseaux multilatéraux (Action 3.3);
- Les mesures d'accompagnement (Action 3.4).

Dans le cadre des mesures d'accompagnement, l'Agence met en œuvre la mesure 3.4.1 couverte par l'appel à propositions général ainsi que les mesures suivantes:

- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET) projects (Action 3.4.2) (Specific call) *Nouvelle mesure 2008*;
- ECVET implementation support (tender) (Action 3.4.3) *Nouvelle mesure 2008*;
- Suivi du processus de Copenhague - Study to report on progress made against priorities and strategies agreed at Maastricht in 2004 and Helsinki in 2006. To prepare prior to the Ministerial meeting in December 2008 (tender) (Action 3.4.4) *Nouvelle mesure 2008*.

d) Sous-programme sectoriel "Grundtvig" (unité P1)

Le sous-programme sectoriel "*Grundtvig*" veut répondre au défi que pose une population européenne vieillissante dans le domaine de l'éducation et aider à fournir aux adultes des parcours pour améliorer leurs connaissances et compétences.

L'Agence gère les actions suivantes faisant partie intégrante de l'appel à propositions général 2008:

- Les projets multilatéraux (Action 4.2);
- Les réseaux multilatéraux (Action 4.3);
- Les mesures d'accompagnement (mesure 4.4.1).

e) Sous-programme transversal (unités P1, P2, P3 et P9)

Le sous-programme "*Transversal*" vise à encourager la coopération européenne dans les domaines couverts par les sous-programmes sectoriels et à promouvoir la qualité et la transparence des systèmes éducatifs et de formation des Etats membres.

Ce sous-programme comporte 4 activités-clés {Key Activity (KA)} portant respectivement sur:

- 1) La coopération et l'innovation politiques (KA 1) pour laquelle l'Agence mène à bien les actions suivantes:

Unité P2:

- NARICs (centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes (Action 5.4).

Unité P3:

- Les études et recherches comparatives (Action 5.3), partie intégrante de l'appel à propositions général;
- Subventions Euroguidance (Action 5.6);
- Subventions Europass (Action 5.7);
- The development of indicators on adults skills (Programme for the International Assessment of Adult Competences - PIAAC 2008) (Action 5.8 - monopoly);
- ☑ *Nouvelle action 2008*
- D'autres initiatives telles que les projets "cadre européen des qualifications" (European Qualification Framework - EQF) (Action 5.9) (Specific call);
- Development of new indicators on Learning to learn competences (Action 5.21 - monopoly);
- National Lifelong learning strategies (Action 5.23) (Specific call). ☑ *Nouvelle action 2008*

Unité P9:

- Eurydice national Units (Action 5.16) ☑ *Nouvelle action 2008*
A partir de 2008, l'Agence exécutive anime et coordonne les activités des unités nationales du réseau d'information sur l'éducation en Europe "Eurydice". Une nouvelle unité a été créée à cet effet au sein de l'Agence (P9) et sera opérationnelle dans le courant du 2ème semestre 2008. Cette action, financée par le sous-programme transversal, se différencie toutefois des activités du programme Lifelong Learning par sa nature et sa portée.

Davantage d'informations sur les activités de l'Agence pour 2008 dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle action Eurydice sont développées au paragraphe 3.4.

- 2) La promotion de l'apprentissage des langues (KA 2) (unité P1) pour laquelle l'Agence gère les actions reprises ci-dessous:

- Les projets multilatéraux (Action 6.1);
- Les réseaux multilatéraux (Action 6.2);
- Les mesures d'accompagnement (Action 6.3)
Dans le cadre des mesures d'accompagnement, l'Agence met en œuvre la mesure 6.4.1, couverte par l'appel à propositions général, ainsi que la mesure suivante:
- Studies (Mesure 6.3.4) concernant le lancement et le suivi d'un appel d'offres en vue de la réalisation de 2 études dans le cadre de la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. ☑ *Nouvelle mesure 2008*

- 3) Le développement d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) (KA 3) (unité P1)

Dans le cadre de cette activité-clé, l'Agence gère les actions relatives aux projets multilatéraux (action 7.1) ainsi que les réseaux (action 7.2) qui sont également inclus dans l'appel à propositions général.

- 4) La diffusion et l'exploitation des résultats des actions soutenues au titre du programme et de programmes connexes antérieurs et à l'échange de bonnes pratiques (KA 4) (unité P3)

L'Agence gère les projets multilatéraux (Action 8.1) qui sont partie intégrante de l'appel à propositions général.

f) Sous-programme "Jean Monnet" (unité P2)

Le sous-programme "Jean Monnet" a pour objectif de stimuler les activités d'enseignement, de recherche et de réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne. Il soutient l'existence d'un certain nombre d'établissements et d'associations se concentrant sur des questions relatives à l'intégration européenne et sur l'éducation et la formation dans une perspective européenne.

Ce sous-programme se subdivise en 3 activités-clés pour lesquelles l'Agence apporte son soutien à deux d'entre elles.

- 1) Au titre de l'activité-clé 1 (KA 1), "Action Jean Monnet" - Art.3.3(a), l'Agence gère l'ensemble des actions de cette activité incluses dans l'appel à propositions général.

- Projets unilatéraux et nationaux:
 - Chaire Jean Monnet, centres d'excellence et modules d'enseignement Jean Monnet (Action 9.1);
 - Associations réunissant des professeurs et des chercheurs (Action 9.2);
 - Activités d'information et de recherche (Action 9.3).
- Projets et réseaux multilatéraux de recherche (Action 9.4).

- 2) Par rapport à l'activité-clé 3 (KA 3) du sous-programme "Jean Monnet", "Octroi de subventions de fonctionnement pour soutenir des établissements et associations européens dans le domaine de l'éducation et de la formation", l'Agence met en œuvre l'action suivante:

- Associations actives dans le domaine de l'éducation et de la formation (Action 11.1), à l'exception des bénéficiaires désignés.

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au § 1, **les unités P1, P2 et P3** organiseront les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposeront une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargeront de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements. Les unités P1, P2 et P3 assureront également le suivi des projets 2007 par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de visites de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

En parallèle, les unités P1, P2 et P3 assureront la préparation du lancement des appels à propositions 2009 ainsi que l'organisation d'Infodays, de réunions thématiques et de

clustering pour les projets LLP sélectionnés en 2007 et les années précédentes en étroite coopération avec la DG EAC. Ces réunions viseront également les projets des programmes antérieurs pour encourager les synergies.

Dans le cadre des appels d'offres, les unités P1, P2 et P3 veilleront, le cas échéant, à la passation de nouveaux marchés et à la gestion des contrats subséquents. Elles poursuivront par ailleurs la gestion des contrats relatifs aux appels d'offres lancés et attribués en 2007 (études et prestation de services) et coopéreront à la mise en œuvre d'activités à mener suite aux appels d'offres lancés par les DG de tutelle, dans le cas où ces activités (études d'impact) concernent aussi les actions centralisées dont la gestion a été confiée à l'Agence.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

The most significant impact on the workload will be generated by the fact that the Agency will have to manage an increased number of activities. In addition to the new calls for proposals regarding ECVET projects and National lifelong learning strategies, the Agency will carry out 6 new calls for tenders, while pursuing the assessment and contracting of about 10 calls for tenders published in the second half of 2007. Moreover, besides the 2008 general LLP call that has different deadlines and different actions, specific calls have deadlines mainly in the summer period.

3.2. Implementation of simplification measures

a) *Lifelong Learning programme procedures*

In 2008 the process of harmonisation will continue with the reporting, monitoring and payment processes, together with activities to support the dissemination and exploitation of project results. This will lead to a first complete version of the LLP procedures, superseding and replacing those for the previous programmes.

b) *Two-stage submission*

2008 will see the implementation of a two-stage submission process for centralised LLP applications to the Agency. The first stage, for all applicants, will involve the submission of the essential information needed for the evaluation of the applications against the published award criteria. In the second stage, only those applications which were assessed as having the necessary quality for funding (including those on the reserve list) will be invited to submit the administrative and financial documentation required to complete formal eligibility and allow the financial capacity to be assessed. Only those applications successfully completing both stages will be finally proposed for funding.

The aim of the approach is to ensure optimum and advanced communication with applicants and the LLP committee.

c) *eForms*

2008 will see the first steps towards electronic submission of applications at the Agency for the LLP. Building upon the experiences of the Citizenship programme, applicants for some multilateral and network projects will be invited to develop and submit their applications online (eForms).

d) *Lump sums*

The introduction of lump sums for operating grants will facilitate the work of the Agency and towards beneficiaries (Agency global approach).

e) *Decisions*

The Agency will introduce decisions instead of grant agreements for the Jean Monnet sub-programme (KA 1 Jean Monnet Action) in 2008.

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation

En parallèle à la mise en œuvre des actions du programme "Education et formation tout au long de la vie", **les unités P1, P2 et P3** poursuivront en 2008 la gestion des projets non clôturés concernant la génération de programmes d'action communautaire antérieurs tels que "Leonardo da Vinci" (unité P3), "Socrates" (unités P1 et P2), eLearning (apprendre en ligne) (unité P1) et "Promotion des organismes actifs au niveau européen et le soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation" (unité P2) délégués à l'Agence et échus fin 2006. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence (page 15) est réalisé par **les unités P1, P2 et P3** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans le cadre des tableaux de programmation au paragraphe 4.

3.4. Eurydice challenge and prospects

3.4.1. Introduction

The Eurydice European Unit (EEU) is currently operated by EU Solutions through a contract under the Lifelong Learning programme. It coordinates the activity of the Eurydice Network, drafts and distributes most of its publications, and designs and administers its databases, as well as the central website. National units help to gather the information and circulate it on a national basis. However, the responsibility for managing the Eurydice national units' network will be transferred from DG EAC to the Executive Agency during 2008 and the Agency will subsequently become responsible for the execution of the Eurydice 2008 work programme approved by the Lifelong Learning Committee on 21-22 November 2007.

Therefore, a Eurydice European unit has been set up at the Agency (unit P9) with the appointment of the Head of unit in November 2007.

3.4.2. Agency objective regarding Eurydice network and output indicators (action 5.16)

The Agency objective is, via the production of studies, reports and working documents as well as through operating grants, to contribute to a better understanding of European education systems and support and facilitate European cooperation in this field.

To that end, the priority in 2008 will first focus on a smooth transfer of activities to the new Eurydice unit. The work of the new unit will seek to enable a better understanding of European education systems and support and facilitate European cooperation in this field and is intended for all those directly or indirectly involved in educational policy-making at local, regional, national or European level, but also for the general public.

It should be noted that the workload entailed by the Eurydice work programme has grown consistently over recent years, as a result of enlargement and the increased political profile of education on the European Agenda, for example in the context of the Lisbon strategy. The 2008 Work Programme is notably ambitious.

The following output indicators are identified in the Eurydice 2008 work programme¹².

	Outputs for 2008	Delivery date
1	Comparative study on governance in higher education, focusing on funding, academic staff and partnerships	Early 2008
2	A study on artistic and cultural education in compulsory education- Link with the European Year of Creativity and Innovation 2009	To be initiated early 2008
3	Comparative study on equity, focusing on special measures introduced in early childhood and pre-primary education	Mid-2008
4	Working document on autonomy and responsibilities of teachers	For Slovene Presidency in 1 st semester 2008;
5	A working document on pupil/student guidance	For French Presidency in the second half of 2008
6	New edition of the thematic report Key Data on teaching languages at school in Europe	September 2008
7	Update of the 2004 study on the education of immigrant children- Link with the European Year of Intercultural Dialogue 2008	September 2008
8	General report Key Data on education in Europe	End of 2008/beginning of 2009

3.4.3. Core activities and tasks of the Agency regarding Eurydice in 2008

a) *Organisational level: setting up the unit*

During the first half of 2008 the Agency will finalise the structure of the new "Eurydice" unit (unit P9) and select its staff.

In close coordination with the Commission and the existing European Eurydice Unit, the Agency will also put in place the necessary handover mechanisms to ensure a smooth transfer of activities to the Agency, including fixing the date of the formal transfer of the tasks to the Agency and taking into account the 6-month period of notice that needs to be given to the current contractor. The transition procedures will also ensure the implementation of the Eurydice 2008 Work Programme.

The Eurydice Unit in the Agency is expected to be fully operational during the second half of 2008.

b) *Operational angle: coordination of the Eurydice network*

The Agency will pursue and complete the ongoing activities started before 2008, including the continuation of the Network's regular activities, and will initiate fresh activities involving the entire Eurydice Network in order to produce new studies, working documents and reports.

Preparatory work will also start in 2008 for the production of reports and working documents for the 2009 calendar such as:

- A summary report on higher education in Europe; based on certain aspects of the comparative study in Focus 2006/07, it will concentrate on examining the information about recognition mechanisms (ECTS, the Diploma Supplement and national qualifications frameworks), as well as on mobility and portability of student support - Intended for the 2009 Bologna Ministerial conference in Belgium;
- A working document on the testing of pupils at key points in their school career - Intended for Czech presidency first half of 2009;

¹² It should be noted that the Agency's responsibility for achieving these outputs will only commence after the date of formal transfer of Eurydice's tasks to the Agency.

- A working document on gender equality in education for the Swedish Presidency in the second half of 2009.

L'objectif spécifique de l'Agence en ce qui concerne les activités Eurydice pour 2008 (page 21) est réalisé par **l'unité P9** par l'exécution des tâches planifiées à cet effet.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs d'output définis pour 2008.

4. Tableaux de programmation 2008

4.1. Programme pour la l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013)

Le tableau ci-après reprend certains indicateurs spécifiques aux actions du programme "Education et de Formation tout au long de la vie" déléguées à l'Agence. Les nouvelles actions déléguées à l'Agence pour 2008 sont soulignées. Les actions lancées en 2007, notamment concernant les études, et poursuivies en 2008 sont également insérées dans le tableau. Toutefois, ces dernières n'ont pas d'impact budgétaire en 2008.

PROGRAMMATION 2008 150222

Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie - LLP						
Index	Sous-programmes, activités-clés et actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. Moyenne / intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Sous-Programme sectoriel Comenius (Unit P1)					
1.2	Multilateral projects (general call for proposals)	9.500.000	40	237.500	2/10/2007	Sept.2008
1.3	Networks (general call for proposals)	3.000.000	8	375.000	2/10/2007	Sept.2008
1.4	<i>Accompanying measures</i>					
1.4.1	Accompanying measures Projects (general call for proposals)	550.000	3	183.333	2/10/2007	Sept.2008
1.4.2	eTwinning CSS (marché)	1.000.000	1	1.000.000	14/8/2007	Dec.2008
	eTwinning NSS	0	0	0	-	-
Total COMENIUS		14.050.000	52	270.192		
2	Sous-Programme sectoriel Erasmus (Unit P2)					
2.0	Organisation of Mobility (Erasmus University Charter) (general call for proposals)	na	(no budget impact)*	na	2/10/2007	Not applicable (selected institutions known in March-08)
2.3	Multilateral projects (general call for proposals)	11.000.000	40	275.000	2/10/2007	Sept.2008
2.4	Networks (general call for proposals)	7.250.000	17	426.471	2/10/2007	Sept.2008
2.5	<i>Accompanying measures</i>					
2.5.1	Accompanying measures Projects (general call for proposals)	550.000	7	78.571	2/10/2007	Sept.2008
<u>2.5.2</u>	<u>National Teams of Bologna Experts</u>	<u>1.700.000</u>	<u>30</u>	<u>56.667</u>	(monopoly)	-
TOTAL ERASMUS		20.500.000	94	218.085		
3	Sous-Programme sectoriel Leonardo da Vinci (Unit P3)					
3.2	Multilateral projects: Development of innovation (general call for proposals)	10.788.067	30	359.602	2/10/2007	Sept.2008
3.3	Networks (general call for proposals)	4.000.000	10	400.000	2/10/2007	Sept.2008

* Nombre d'interventions : 1.200

3.4	<i>Accompanying measures</i>					
3.4.1	Accompanying measures (general call for proposals)	550.000	5	110.000	2/10/2007	Sept.2008
3.4.2	<u>ECVET projects (Vocational Education and Training)</u>	<u>3.000.000</u>	<u>12</u>	<u>250.000</u>	<u>1/04/2008</u>	<u>Dec.2008</u>
3.4.3	<u>ECVET implementation support (marché)</u>	<u>700.000</u>	<u>1</u>	<u>700.000</u>	<u>1/04/2008</u>	<u>Nov.2008</u>
3.4.4	<u>Copenhagen/Maastricht follow-up (marché) + study</u>	<u>500.000</u>	<u>1</u>	<u>500.000</u>	<u>1/05/2008</u>	<u>Sept.2008</u>
	Follow-up of Copenhagen process: research into forms of individual career development and CVT (tender)	0	0	0	-	-
	Teachers and Trainers in VET – seminar/workshops (tender)	0	0	0	-	-
TOTAL LEONARDO DA VINCI		19.538.067	59	331.154		
4	Sous-Programme sectoriel Grundtvig (Unit P1)					
4.2	Multilateral projects: transfer and development of innovation (general call for proposals)	16.500.000	65	253.846	2/10/2007	Sept.2008
4.3	Networks (general call for proposals)	2.500.000	7	357.143	2/10/2007	Sept.2008
4.4	<i>Accompanying measures</i>					
4.4.1	Accompanying measures (general call for proposals)	550.000	2	275.000	2/10/2007	Sept.2008
TOTAL GRUNDTVIG		19.550.000	74	264.189		
5	Sous-Programme transversal (Units P1, P2, P3 and P9)					
KA1	Key Activity 1: Policy Cooperation and Innovation (Units P2, P3 and P9)					
5.3	Studies and comparative research (general call for proposals) (Unit P3)	3.500.000	5	700.000	2/10/2007	Oct.2008
5.4	NARIC (Unit P2)	215.000	7	30.714	June 2008	Déc.2008
5.6	Euroguidance (Unit P3)	2.200.000	33	66.667	-	
5.7	Europass (Unit P3)	2.000.000	33	60.606	-	
5.8	<u>The development of indicators on adult skills (PIIAC 2008) (Unit P3)</u>	<u>1.050.000</u>	<u>20</u>	<u>52.500</u>	-	
5.9	Other initiatives: EQF Projects (Unit P3)	2.000.000	12	166.667	1/04/2008	Dec.2008
5.16	<u>Eurydice National Units (Unit P9)</u>	<u>1.100.000</u>	<u>35</u>	<u>31.429</u>	<u>Designated beneficiaries</u>	<u>April 2008</u>
5.21	Development of indicators on learning to learn skills (marché) (Unit P3)	200.000	7	28.571	(monopoly)	-
5.23*	<u>National lifelong learning strategies (Unit P3)</u>	<u>1.500.000</u>	<u>15</u>	<u>100.000</u>	<u>1/04/2008</u>	<u>Dec.2008</u>
	Development of indicators on CIVICS/education for active citizenship (International Civic and Citizenship Education Study) (Unit P3) (tender)	0	0	0	-	-
	Development of indicators on the Professional Development (PD) of teachers OECD TALIS (Unit P3) (tender)	0	0	0	-	-
	Feasibility study on the collection of data on socio-economic background (SEB) of learners	0	0	0	-	-

* Sous réserve de la modification de l'acte de délégation à l'Agence

	(Unit P3) (tender)					
	Study on the socio-economic impact of mobility for learning purposes (Unit P3) (tender)	0	0	0	-	-
	Study on indicators on ICT for learning (Unit P1) (tender)	0	0	0	-	-
	TOTAL KA 1 TRANSVERSAL	13.765.000	167	82.425		
KA2	Key Activity 2: Language Learning (Unit P1)					
6.1	Multilateral projects (general call for proposals)	6.800.000	16	425.000	2/10/2007	Oct.2008
6.2	Networks (general call for proposals)	2.800.000	7	400.000	2/10/2007	Oct.2008
6.3	<i>Accompanying measures</i>					
6.3.1	Accompanying measures (general call for proposals)	250.000	2	125.000	2/10/2007	Oct.2008
6.3.4	Studies (marchés)	300.000	2	150.000	1/6/2008	Nov. 2008
	Study on the contribution of multilingualism to creativity (tender)	0	0	0	-	-
	Study on the impact of ICT and new media on language learning (tender)	0	0	0	-	-
	TOTAL KA2 TRANSVERSAL	10.150.000	27	375.926		
KA3	Key Activity 3: ICT (Unit P1)					
7.1	Multilateral projects (general call for proposals)	6.500.000	16	406.250	2/10/2007	Oct.2008
7.2	Networks (general call for proposals)	2.500.000	6	416.667	2/10/2007	Oct.2008
	Study on the impact of ICT in primary schools (tender)	0	0	0	-	-
	TOTAL KA3 TRANSVERSAL	9.000.000	22	409.091		
KA4	Key Activity 4: Dissemination and Exploitation of Results (Unit P3)					
8.1	Multilateral projects (general call for proposals)	3.000.000	12	250.000	2/10/2007	Oct.2008
	TOTAL KA4 TRANSVERSAL	3.000.000	12	250.000		
	TOTAL TRANSVERSAL	35.915.000	228	157.522		
9	Sous-Programme Jean Monnet (Unit P2)					
KA1	Key Activity 1: Jean Monnet Action - Art. 3.3(a)					
9.1	Unilateral projects: Jean Monnet Chairs, Centres of Excellence and Modules (general call for proposals)	3.100.000	120	25.833	2/10/2007	Sept.2008
9.2	Unilateral projects: Associations of Professors and Researchers (general call for proposals)	62.000	3	20.667	2/10/2007	Sept.2008
9.3	Unilateral projects: Information and research activities (general call for proposals)	1.050.000	35	30.000	2/10/2007	Sept.2008
9.4	Multilateral projects: Research groups (general call for proposals)	210.000	2	105.000	2/10/2007	Sept.2008
	TOTAL KA1 JEAN MONNET	4.422.000	160	27.638		

KA3 Key Activity 3: operating grants to support other institutions and associations - Art. 3.3(c)						
11.1	Associations active in the field of education and training ¹³	- p.m.	-	- p.m.	Juin-2008	Jan-2009
TOTAL JEAN MONNET		4.422.000	160	27.638		
Total LLP Agence		113.975.067	667	170.877		

4.2. Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation

Le tableau suivant reprend les prévisions de paiement 2008 pour la gestion des projets non clôturés et délégués à l'Agence dans le cadre des programmes antérieurs 1) "Leonardo da Vinci", 2) "Socrates", 3) "eLearning" et 4) "Promotion des organismes actifs au niveau européen et le soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation" arrivés à échéance fin 2006.

Article 15 02 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation		
15.020900.00.1 et 15.020900.01.1	Promotion des organismes actifs au niveau européen et soutien d'activités ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la formation (Actions Jean Monnet (JM) et Centres d'Etudes et de Recherche (CER))	999.000
15.020900.01.2	Socrates	18.225.000
15.020900.01.3	E-Learning	6.286.000
15.020900.01.5	Leonardo da Vinci	3.033.000
Total*		28.543.000

* Crédits C1

¹³ A charge du budget 2009

8.1.2. PROGRAMME ERASMUS MUNDUS ET FENETRES ADDITIONNELLES¹⁴

1. Introduction au programme "Erasmus Mundus" et à la fenêtre "Balkans occidentaux"

Le programme Erasmus Mundus est un programme de coopération et de mobilité au niveau de l'enseignement supérieur qui fait valoir dans le monde entier l'image de l'Union européenne en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'enseignement. Il est établi pour la période 2004-2008.

Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au sein de l'Union européenne et de promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers afin de relever les défis et de répondre aux besoins résultant de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

L'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires, des cours de master organisés par des établissements et organismes publics ou privés d'enseignement supérieur et d'encourager des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches ainsi que le personnel participant directement à l'enseignement supérieur, dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif.

L'Agence participe de la sorte à la mise en œuvre de l'objectif pluriannuel suivant de la DG EAC:

- *"Increase the contribution of education and training to prosperity and social cohesion including an equal opportunity perspective within the European Union".*

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme "Erasmus Mundus" et de la fenêtre "Balkans occidentaux" (article budgétaire 15 02 02 05)

L'Agence exécutive contribue à la mise en œuvre des 4 actions du programme "Erasmus Mundus", y compris de la fenêtre (windows) par laquelle des bourses supplémentaires sont allouées à des ressortissants des pays des Balkans occidentaux.

Ces actions sont précisées ci-dessous et correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 au paragraphe 4.

a) Master Erasmus Mundus UE (Action 1)

Cette action a pour objectif de promouvoir une offre de qualité en matière d'enseignement supérieur, présentant une valeur ajoutée proprement européenne et exerçant un attrait à la fois dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières. L'Agence met en œuvre l'intégralité de cette action qui consiste principalement à identifier et à distinguer, grâce à un label européen, un ensemble de cours-hôtes européens de troisième cycle (masters) en vue de renforcer l'attrait et la visibilité de l'enseignement européen. En 2008, il n'y a plus de sélection de nouveaux cours de masters sous le programme actuel Erasmus Mundus I. Toutefois, l'Agence procédera aux actions d'évaluation et d'adaptation des masters existants afin de permettre à ces derniers de poursuivre leurs activités après 2008 dans le cadre et conformément aux conditions prévues pour la deuxième phase du programme (2009-2013).

b) Bourses d'études¹⁵, y compris la fenêtre additionnelle "Balkans occidentaux"¹⁶ (Action 2)

¹⁴ Financés par les postes 15 02 02 05, 22 02 01, 22 02 05 02

Cette action vise à encourager les diplômés et les universitaires hautement qualifiés du monde entier à acquérir une qualification et/ou des expériences au sein de l'Union européenne et à leur permettre de le faire.

En termes de coopération externe pour l'année 2008 et en synergie avec les bourses d'études allouées dans le cadre du programme "Erasmus Mundus", cette action comporte une fenêtre spécifique à l'attention d'étudiants (Mesure 2.1) venus de certains pays des Balkans occidentaux (Western Balkans Window: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, FYROM, Kosovo, Montenegro et Serbie).

L'Agence mène à bien l'intégralité de l'Action 2:

- Student scholarships: Bourses d'études pour diplômés de pays tiers (Mesure 2.1)
- Scholar scholarships: Bourses pour les universitaires (enseignants, missions de recherche) de pays tiers (Mesure 2.2)
- Insurance scheme pour les étudiants (Mesure 2.3 – marché visant les actions 2 et 3);
- Fonds de réserve destiné aux étudiants handicapés (mesure 2.4).

c) Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (Action 3)

L'Action 3 a pour objectif d'assurer via des partenariats une coopération plus structurée entre l'Union européenne (masters UE) et les établissements de pays tiers et une plus grande mobilité sortante des étudiants et du personnel enseignant européens à partir de l'Union européenne dans le cadre de programmes d'études européens.

A ce titre, l'Agence soutient la participation des établissements des pays tiers (mesure 3.1) et finance des bourses de mobilité pour des étudiants (mesure 3.2) et enseignants européens (mesure 3.3). Ces mesures ne feront plus l'objet de nouvelles sélections en 2008. Le processus de sélection 2007 se clôturera en début d'année 2008 avec une proposition de sélection estimée à 22 projets de partenariat.

d) Rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant (Action 4)

Dans le cadre de cette action, le soutien communautaire vise à améliorer l'image de marque, la visibilité et l'accessibilité de l'enseignement européen. A cet effet, il apporte un soutien à des activités de promotion et de marketing, des études, des conférences, des séminaires, des publications, des actions communes de promotion et d'outils élaborés conjointement pour soutenir l'éducation internationale et la mobilité des étudiants. En outre, à travers cette action, des réseaux thématiques "ERASMUS" peuvent introduire des propositions afin d'élargir leurs activités sur le plan international.

A cet égard, l'Agence met en œuvre la mesure "Enhancing attractiveness" (Mesure 4.1) qui sera l'objet d'un appel à propositions en 2008.

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions et mesures du programme "Erasmus Mundus" et de la fenêtre "Balkans occidentaux"

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au paragraphe 2, l'Agence organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements. L'Agence assurera également le suivi des projets par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de missions de suivi de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux,

¹⁵ Poste 15 02 02 05 (EAC)

¹⁶ Article 22 02 07 – "Programmes régionaux, horizontaux et ad hoc" et poste 22 02 05 02 – "Achèvement de l'aide CARDS (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation)" (ELARG)

l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés, y inclus d'éventuels recouvrements et dégagements.

L'Agence organisera également des événements d'information et de suivi à l'attention des porteurs de projets Erasmus Mundus et participera à des forums visant la promotion du programme en Europe et au sein des pays tiers.

Par ailleurs, l'Agence poursuivra la gestion du contrat relatif au "régime Assurance" (Mesure 2.3) attribué en 2007.

Enfin, dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du programme Erasmus Mundus (2009-2013), l'Agence assurera, en coopération avec la DG EAC, la préparation et la mise en œuvre des mesures administratives nécessaires au lancement des appels à propositions 2009 ainsi qu'à la transition et l'adaptation des projet existants aux conditions prévues dans le nouveau programme.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

Par rapport à l'année 2007, 2008 se caractérisera à la fois par:

- Un nombre de sélection de nouveaux projets Erasmus Mundus réduit;
- Une augmentation budgétaire globale de l'ordre de 15 % (96.5 Mio € au lieu de 83,9 Mio €);
- Une augmentation du nombre de projets en cours nécessitant un suivi contractuel (évaluation des rapports et visite de suivi) et financier (paiement des seconds préfinancements et clôture financière);
- La mise en place de procédure d'évaluation spécifiques destinées assurer la transition des masters en cours entre la première et la deuxième phase du programme;
- En outre, la gestion d'un certain nombre de volets du nouveau programme "Erasmus Mundus II" par l'Agence implique une extension de son mandat.

3.2. Implementation of simplification measures as regards Erasmus Mundus strands

In 2008, the Agency will implement the following simplification measures:

- The preparation of the second phase of the Erasmus Mundus programme will aim to streamline and harmonise the approaches currently in place in the old Erasmus Mundus and the Erasmus Mundus External Cooperation Windows Programmes;
- The Agency will improve the online Erasmus Mundus Action 2 data base for easing the submission by the applicants and facilitating the monitoring by the Agency.

3.3. Suivi des projets antérieurs à 2008 et non clôturés

L'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets non clôturés des années antérieures à 2008 pour le programme concerné, y compris en ce qui concerne les fenêtres Asie, ACP et des Balkans occidentaux (article budgétaire 22 02 05 02). Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageement et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité (page 27) est réalisé par **l'unité P4** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

4. Tableaux de programmation 2008

4.1. Programme "Erasmus Mundus" et fenêtre "Balkans"

Les tableaux ci-après reprennent les indicateurs spécifiques aux actions du programme "Erasmus Mundus" et à la fenêtre "Balkans" dont la gestion est déléguée à l'Agence.

PROGRAMMATION 2008

15020205

Erasmus Mundus						
Index	Actions et Mesures	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1 Action 1 - Erasmus Mundus Masters Courses						
1.1	Erasmus Mundus Masters Courses - student receiving	1.545.000	103	15.000	Fev-07	Juin-2008
2 Action 2 - Scholarships						
2.1	Student scholarships	74.475.900	1900	39.198	Fev-07	Juin-2008
2.2	Scholar scholarships	5.336.000	420	12.075	Fev-07	Juin-2008
2.3	Insurance scheme (Marché)	1.260.000	1	1.260.000	Fev-07	Oct-2008
2.4	Reserve fund for disabled people	100.000	10	10.000	Fev-07	
3 Action 3 - Partnerships						
3.1	Partnerships - institutions	990.000	22	45.000	Fev-07	Mai-2008
3.2	Partnerships - Student scholarships	3.100.000	1000	3.100	Fev-07	Mai-2008
3.3	Partnerships – Scholar scholarships	2.392.000	184	13.000	Fev-07	Mai-2008
4 Action 4 - Enhancing attractiveness						
4.1	Enhancing attractiveness	3.306.000	10	330.600	Fev-08	Oct-2008
Total		92.504.900	3.650	25.344		

PROGRAMMATION 2008

22020701

Western Balkans window						
Index	Action et mesure	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
2 Action 2 - Scholarships						
2.1	Student scholarships	4.000.000	103	38.835	Fev-07	Juin-08
Total		4.000.000	103	38.835		

4.2. Achèvement de l'aide CARDS (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation (22 02 05 02)

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2008 concernant les projets non clôturés; ces crédits sont destinés à couvrir la liquidation des engagements contractés antérieurement dans le cadre de l'aide CARDS octroyée aux pays des Balkans occidentaux.

Poste 22 02 05 02 - Achèvement de l'aide CARDS (DG ELARG)		
22.020502	Achèvement de l'aide	656.200
Total		656.200

8.1.3. COOPERATION EXTERIEURE

1. Introduction

En complément et en synergie avec le programme "Erasmus Mundus", la Communauté a mis en place un certain nombre d'initiatives en matière de mobilité avec des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur dont le rôle est particulièrement crucial d'une part, dans le contexte de la globalisation de l'économie de la connaissance et d'autre part, en tant que moteur du développement économique et social.

Therefore, the promotion of international cooperation between the EU and third-country higher education institutions and in particular the facilitation of institution-based mobility is essential for its potential contribution to the mutual enrichment and better understanding between the EU and third-countries. This is the purpose of the "**Erasmus Mundus external cooperation window**".

The new mobility scheme of Erasmus Mundus external cooperation window will be achieved through student and academic as well as knowledge and skills exchanges at higher education level.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

En 2008, l'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires ou de bourses, des établissements et organismes publics ou privés d'enseignement supérieur, des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches et le personnel participant directement à l'enseignement supérieur dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur.

Ces subventions et bourses sont octroyées suite à un appel à propositions et visent les pays voisins méditerranéens¹⁷ de l'UE ainsi que les pays voisins orientaux¹⁸ de l'UE couverts par le règlement ENPI¹⁹, les pays en développement du Proche et du Moyen Orient²⁰ et d'Asie centrale²¹ couverts par l'instrument de financement de la coopération au développement²², les Etats ACP couverts par le 9^e Fond européen de développement (FED), les pays des Balkans orientaux couverts par le règlement IPA²³, certaines régions d'Asie, l'Inde²⁴, le Brésil, le Mexique et le Chili²⁵ couverts par le règlement ICD.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif.

Par son action, l'Agence contribue également à la réalisation des objectifs 2008 suivants de la DG AIDCO:

- *"Furthering the conditions for close cooperation between the EU and its neighbours and for regional integration"* (1908)
- *"Strengthening the strategic partnership between Russia and the EU"* (1908)
- *"Promote social cohesion in Latin America"* (1909)
- *"Promote sustainable development and eradicate poverty"* (1910)
- *"Furthering the conditions for closer cooperation between the EU and Central Asia countries"* (1910)

¹⁷ Poste 19 08 01 01 - "Politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec les pays méditerranéens" (AIDCO)

¹⁸ Poste 19 08 01 03 "Politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec l'Europe de l'Est - Russie et NEI (AIDCO)

¹⁹ European Neighbouring policy instrument – Instrument européen de voisinage et de partenariat

²⁰ Article 19 10 03 – Coopération avec les pays en développement situés à l'Est de la Jordanie - Yemen, Iran, Iraq (AIDCO)

²¹ Article 19 10 02 – "Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale " - Kazakstan, Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan et Turkmenistan (AIDCO)

²² ICD-Instrument de financement de la coopération au développement

²³ IPA-Instrument for Pre-accession Assistance

²⁴ Article budgétaire 19 10 01 – Coopération avec les pays en développement d'Asie (AIDCO)

²⁵ Article budgétaire 19 09 01 – Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine (AIDCO)

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions de coopération extérieure dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité

Dans le cadre de l'appel à propositions 2008, l'Agence financera les actions suivantes:

- a) Support aux activités menées par les universités européennes et des pays tiers concernés afin de préparer, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation qualitative des flux individuels de mobilité de et vers les pays tiers

Le financement de 22 réseaux impliquant jusqu'à 460 participations universitaires est prévu à hauteur de 10.000 € par participation (coût total entre 1 et 9,6 MEUR par lot géographique).

- b) Support aux flux individuels de mobilité d'étudiants et enseignants universitaires de et vers les pays tiers concernés par l'Appel

Selon la durée des flux individuels de mobilité, l'enveloppe globale pour leur financement sera de l'ordre de 100 MEUR. Un minimum de 70 % de cette enveloppe sont prévus pour les ressortissants des pays tiers. Pour 2008, les flux de mobilité toucheront un minimum de 3.695 individus.

Ces actions correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 au paragraphe 4.

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions des fenêtres de coopération extérieure

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au paragraphe 2, l'Agence organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements y inclus d'éventuels recouvrements et dégagements.

L'Agence assurera également le suivi des projets par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de missions de suivi, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

L'Agence organisera des événements d'information et de suivi à l'attention des coordinateurs de réseaux External Cooperation Window et participera à des forums visant la promotion du programme en Europe et au sein des pays tiers.

Dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du programme Erasmus Mundus, l'Agence assurera, en coopération avec les DG EAC, AIDCO et ELARG, la préparation et la mise en œuvre des mesures administratives nécessaires pour le lancement des appels à propositions 2009. Par ailleurs, elle veillera également à une intégration optimale de la fenêtre de coopération extérieure au sein de cette deuxième phase.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

L'appel à propositions publié en décembre 2007 couvre, par rapport à 2007, un certain nombre de lots i.e. zones géographiques additionnelles dont l'Agence reprend la gestion en 2008. Ceci représente une couverture géographique supplémentaire de plus de cent pays, 130 pays étant dès lors concernés par rapport aux 27 couverts par l'Agence en

2007. L'impact au niveau budgétaire se traduit par une augmentation globale de l'ordre de 176 % des crédits (100,3 Mio € au lieu de 36,4 Mio €).

Une adaptation de l'acte de délégation pour certains lots (ACP et Western Balkans) sera effectuée à ce propos.

3.2. Implementation of simplification measures in the area of the External Cooperation Window

- The Agency will streamline the award criteria as regards the Erasmus Mundus External Cooperation Window;
- In addition, the Agency will enhance the existing working methods with a view to implementing a coordinated approach that will involve DG RELEX, DGs EuropAid and ELARG as well as the EC delegations concerned about the preparation and further implementation of the future call for proposals.

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des actions antérieures à 2008 dans le domaine de la coopération extérieure

The Agency will ensure the monitoring of the partnership projects selected under the 2006 Call for proposals in liaison with the EC Delegations, DG RELEX, DG AIDCO and DG ELARG.

It will process the intermediary reports, analyse the flows of mobility, conduct monitoring missions to the selected projects and organise an information and monitoring conference for all selected project coordinators.

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la coopération extérieure (page 31) est réalisé par **l'unité P4** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

4. Tableaux de programmation 2008 (coopération extérieure)

Les tableaux ci-après reprennent des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le domaine de la coopération extérieure en matière d'enseignement supérieur et de mobilité.

4.1. Group A – group of countries covered by 2006 Call

Global overview

Geographical windows	Cooperation Instrument	Indicative Global Amount
South Mediterranean and Eastern Europe and Russia	ENPI ²⁶	33.528 million €
Yemen, Iran and Iraq	DCI ²⁷	3 million €
Central Asian Republics	DCI	5 million €
TOTAL		41.528 million €

4.2. Group B – new enlarged geographical coverage taken into account in the 2007 call for proposals.

Global overview

Nouvelles actions 2008

Geographical windows	Cooperation Instrument	Indicative Global Amount
<input checked="" type="checkbox"/> African Caribbean Pacific States	EDF ²⁸	5 million €
<input checked="" type="checkbox"/> Western Balkans	IPA ²⁹	6 million €
<input checked="" type="checkbox"/> Asia Regional	DCI	20 million €
<input checked="" type="checkbox"/> India	DCI	9.6 millions €
<input checked="" type="checkbox"/> Brazil	DCI	9.3 million €
<input checked="" type="checkbox"/> Chile	DCI	4.92 million €
<input checked="" type="checkbox"/> Mexico	DCI	4 million €
TOTAL		58.82 million €

Sous-total groupes A et B: 100.348 million €

²⁶ ENPI: European Neighbouring Policy Instrument – Instrument européen de voisinage et de partenariat

²⁷ DCI – ICD: Instrument de financement de la coopération au développement

²⁸ EDF: European Development Fund

²⁹ IPA: Instrument for Pre-accession Assistance

Details on Group A

1. ENPI - SOUTH MEDITERRANEAN and EASTERN EUROPE and RUSSIA						
19080101 and 19080103						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
19080101						
Lot 1	Morocco, Algeria, Tunisia	5.200.000	1	195	Dec 07	May 08
Lot 2	Egypt, West Bank Gaza, Israel	5.378.000	1	200	Dec 07	May 08
Lot 3	Lebanon, Syria, Jordan	2.600.000	1	95	Dec 07	May 08
Total		13.178.000	3	490		
19080103						
Lot 4	Russia	12.350.000	3	435	Dec 07	May 08
Lot 5	Georgia, Armenia, Azerbaijan	2.700.000	1	105	Dec 07	May 08
Lot 6	Ukraine, Moldova, Belarus	5.300.000	1	195	Dec 07	May 08
Total		20.350.000	5	735		
Total ENPI + Russia		33.528.000	8	1.225		

2. DCI - YEMEN, IRAN, IRAQ						
191003						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 7	Yemen, Iran, Iraq	3.000.000	1	110	Dec 07	May 08
Total		3.000.000	1	110		

3. DCI - CENTRAL ASIAN REPUBLICS						
191002						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 8	Kazakhstan	1.500.000	1	45	Dec 07	May 08
Lot 9	Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan, Turkmenistan	3.500.000	1	115	Dec 07	May 08
Total		5.000.000	2	160		

Details on Group B - Nouvelles actions 2008

4. EDF - AFRICAN CARIBBEAN PACIFIC STATES (for information only)						
(according to Commission decision)*						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 10	ACP areas	5.000.000	1	155	Dec 07	May 08
Total		5.000.000	1	155		

*C(2007) 6617

5. ECW - IPA - WESTERN BALKANS						
22 02 07 01 (following Commission decision)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 11	Albania Bosnia & Herzegovina FYROM Kosovo (UNSCR 1244) Montenegro Serbia	6.000.000	1	300	Dec 07	May 08
Total		6.000.000	1	300		

6. ECW - DCI - ASIA REGIONAL						
19 10 01 01 (following Commission decision)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 12 Asia 1	Afghanistan Bhutan Nepal Pakistan <i>Optional countries</i>	9.000.000	1	295	Dec 07	May 08
Total Asia 1		9.000.000	1	295		
Lot 13 Asia 2	Bangladesh Cambodia <i>Optional countries</i>	7.000.000	1	230	Dec 07	May 08
Total Asia 2		7.000.000	1	230		
Lot 14 Asia 3	Laos Mongolie Vietnam <i>Optional countries</i>	4.000.000	1	130	Dec 07	May 08
Total Asia 3		4.000.000	1	130		
Total Asia Regional		20.000.000	3	655		

7. ECW - DCI - INDIA						
19 10 01 01 (following Commission decision)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot 15 Asia 4	India	9.600.000	1	320	Dec 07	May 08
Total		9.600.000	1	320		

8. ECW - DCI - LATIN AMERICA REGION						
19 09 01 (following Commission decision 1)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot16 LA1	Brazil	9.300.000	3	165	Dec 07	May 08
Total		9.300.000	3	165		

9. ECW - DCI - LATIN AMERICA REGION						
19 09 01 (following Commission decision 2)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication n AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot17 LA2	Chile	4.920.000	1	140	Dec 07	May 08
Total		4.920.000	1	140		

10. ECW - DCI - LATIN AMERICA REGION						
19 09 01 (following Commission decision 3)						
Index	Actions	Budget total	Nombre de projets	Minimum number of individual mobility flow expected	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
Lot18 LA3	Mexico	4.000.000	1	135	Dec 07	May 08
Total		4.000.000	1	135		

8.1.4. ACCORDS SPECIFIQUES AVEC LES ETATS-UNIS ET LE CANADA³⁰

1. Introduction

Les accords de coopération entre la Communauté européenne et les Etats-Unis et le Canada ont été renouvelés en 2006 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnelle, ainsi que de la jeunesse³¹. Cette coopération est destinée à promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples de la Communauté européenne et des Etats-Unis et du Canada, y compris une connaissance plus approfondie de leurs langues, de leurs cultures et de leurs institutions.

Ces actions de coopération extérieure visent également à améliorer la qualité du développement des ressources humaines à la fois au sein de la Communauté européenne et des Etats-Unis et du Canada, ainsi que l'acquisition d'aptitudes nécessaires pour relever les défis d'une économie mondiale fondée sur la connaissance.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

L'objectif spécifique de l'Agence est de soutenir, par le biais de subventions communautaires ou de bourses, des établissements et organismes publics ou privés des secteurs de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse, des étudiants, universitaires ou spécialistes enseignant ou menant des recherches et le personnel participant directement à l'enseignement supérieur ou à la formation dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

La portée de ces subventions et des bourses vise les échanges mutuels entre l'UE et les Etats-Unis et l'UE et le Canada. Ces subventions et bourses sont octroyées suite à des appels à propositions.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** est chef de file pour la réalisation de cet objectif.

Par son action, l'Agence contribue également à la réalisation de l'objectif pluriannuel suivant de la DG EAC:

- *"Increase the contribution of education and training to prosperity and social cohesion including an equal opportunity perspective within the European Union".*

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions faisant suite aux accords spécifiques avec les Etats-Unis et le Canada

En 2008, les efforts de l'Agence porteront sur la mise en œuvre des mesures qui lui sont déléguées dans le cadre du programme de coopération avec les Etats-Unis "Atlantis" d'une part, et le programme de coopération avec le Canada d'autre part.

Ces actions sont précisées ci-dessous et correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 au paragraphe 4.

³⁰ Financé par l'article budgétaire 15 02 03 "Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle" – Décision 2006/910/CE du Conseil du 4 décembre 2006 relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique renouvelant le programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels (JO L 346 du 9.12.2006, p. 33) et Décision 2006/964/CE du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement du Canada établissant un cadre de coopération en matière d'enseignement supérieur, de formation et de jeunesse (JO L 397 du 30.12.2006, p. 14).

³¹ "Jeunesse" uniquement pour le Canada

a) EU-US Atlantis Cooperation programme

➤ Action 1: Transatlantic Degree Consortia Projects

Support to multilateral, multi-annual projects implemented by consortia of EU-US institutions focusing on mainly on curriculum development, joint study programmes and student exchanges and leading to the implementation of double or joint degrees.

➤ Action 2: Excellence (follow-up) Mobility Projects

Support for student mobility to joint EU-US consortia of higher education and vocational training institutions that have a proven track record of excellence in the implementation of joint projects including those funded under preceding EU-US agreements.

➤ Action 3: Policy-oriented measures

The target public of this action is organisations dealing with higher education and vocational training. This action would pursue the specific objective of enhancing collaboration between the EU and the US as regards the development of higher education and vocational training, focusing on priority themes. Activities under this category include studies, conferences, seminars, working groups, benchmarking exercises. Support to alumni associations may be also provided.

b) EU-Canada co-operation programme

➤ Action 1: Higher education and training action

Support to multilateral, multi-annual projects implemented by consortia of EU-Canada institutions focusing on mainly on curriculum development, joint study programmes (including double or joint degrees) and student exchanges.

➤ Action 2: Youth action³² **Nouvelle action 2008**

Support to activities involving youth structures, organisations, youth workers, young leaders and other youth actors. These activities may include seminars, training courses, job shadowing and study visits, on targeted themes, e.g. citizenship, cultural diversity, community work/volunteering, and recognition of non-formal and informal learning.

➤ Action 3: Complementary Action²⁴ **Nouvelle action 2008**

Support to policy-oriented measures involving organisations active in higher education, training and youth; these measures may include studies, conferences, seminars, working groups, professional development workshops, benchmarking exercises and address horizontal higher education and vocational training issues, including recognition of qualifications and the transfer of credits under the European Credit Transfer System (ECTS).

³² The Youth (action 2) and complementary actions (action 3) are not included in the call 2008 to be published in January 2008.

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions de coopération avec les Etats-Unis et le Canada

En vue de réaliser l'objectif spécifique de l'Agence repris au paragraphe 2, l'Agence organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements.

L'Agence assurera également le suivi des projets par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de missions de suivi, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

L'Agence organisera des événements d'information et de suivi à l'attention des coordinateurs de projets avec les Etats-Unis et le Canada et participera à des forums visant la promotion de ces programmes en Europe et dans les pays concernés.

Par ailleurs, l'Agence veillera au lancement des appels à propositions 2008 et à la préparation des appels 2009 en coopération avec la DG EAC.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

L'année 2008 se traduit par une augmentation budgétaire de l'ordre de 43,4 % (7,4 Mio € au lieu de 5,1 Mio €) pour les volets Etats-Unis et Canada par rapport à 2007.

En outre, en 2008, les activités de l'Agence se verront étendues à la gestion des actions dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnelle établis dans le cadre des accords de coopération avec les pays industrialisés additionnels suivants: la Nouvelle Zélande, le Japon, la Corée du Sud et l'Australie.

Toutefois, l'extension de la couverture géographique des activités de l'Agence à ces pays industrialisés, en supplément des Etats-Unis et du Canada, est subordonnée à la modification de son mandat et de l'acte lui portant délégation.

3.2. Implémentation des mesures de simplification dans le domaine de la coopération avec les Etats-Unis et le Canada

Les mesures de simplification suivantes sont planifiées pour 2008:

- Harmonisation des procédures, documents et critères de sélection entre les programmes de coopération Etats-Unis-Canada et les autres programmes de coopération extérieure;
- Setting up a harmonised procedure for the evaluation of progress and final reports, possibly with the help of external academic experts.

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des projets antérieurs à 2008 dans le domaine de la coopération avec les Etats-Unis et le Canada

L'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets 2007 dans le cadre des accords en cours délégués à l'Agence. En outre, elle procédera également au traitement des projets des accords antérieurs (2004-2006) transférés à l'Agence en 2007. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageant et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la coopération avec les Etats-Unis et le Canada (page 38) est réalisé par **l'unité P4** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le cadre de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation avec les Etats-Unis et le Canada. Les actions 2.2 et 2.3 (soulignées dans ce tableau) sont considérées comme de nouvelles actions à mettre en œuvre en 2008.

**PROGRAMMATION 2008
150203**

Industrialized non-member countries: US and Canada						
Index	Programmes et Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	EU-US cooperation programme					
1.1	Transatlantic Degrees	3.200.000	8	400.000	Jan 08	10/2008
1.2	Excellence Mobility projects	800.000	4	200.000	Jan 08	10/2008
1.3	Policy Oriented Measures	500.000	5	100.000	Jan 08	10/2008
TOTAL EU-US		4.500.000	17	264.706		
2	EU-Canada cooperation programme					
2.1	Higher education and training action	1.280.000	8	160.000	Jan 08	10/2008
<u>2.2</u>	<u>Youth action</u>	<u>100.000</u>	<u>5</u>	<u>20.000</u>	See footnote ³³	
<u>2.3</u>	<u>Complementary action</u>	<u>200.000</u>	<u>2</u>	<u>100.000</u>		10/2008
	Funds remaining from year 2007 and to be used for individual joint projects ³⁴	1.309.273*				
TOTAL EU-CANADA		2.889.273	15	192.618		
TOTAL		7.389.273	32	230.915		

³³ The Youth (Action 2.2) and complementary (Action 2.3) actions are not included in the call 2008 to be published in January 2008.

³⁴ The amount is subject to the budgetary availability of the corresponding budget from the Canadian authorities.

* Ce montant est inclus dans le total du tableau "Ressources financières" au paragraphe 5 de ce document.

8.1.5. COOPERATION AVEC LE JAPON, LA REPUBLIQUE DE COREE, L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZELANDE³⁵

Les activités de l'Agence exécutive en 2008 relevant du domaine de la coopération avec les pays industrialisés précités sont définies sous réserve de l'adoption par la Commission de la modification de la décision 2005/56/CE instituant l'Agence exécutive.

1. Introduction

Dans un cadre de coopération identique à celui établi pour les pays industrialisés d'Amérique du Nord et traité au chapitre précédent, l'Union européenne et le Japon, la République de Corée (ci-après dénommée Corée), l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont confirmé à plusieurs reprises l'importance de renforcer leurs relations et de coopérer, au travers de divers instruments bilatéraux, dans les domaines où ils partagent des intérêts. Guidées par les principes établis dans ces instruments bilatéraux, les initiatives de coopération bilatérale visent à renforcer la présence et la visibilité de l'Europe dans ces pays et à intensifier l'interaction entre les populations des Etats membres de l'Union européenne et celles du Japon, de la Corée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande³⁶. La promotion de la coopération se concrétise par le financement communautaire d'activités de coopération par le biais de l'instrument financier de coopération unique IPI/ICI (Industrialised Countries Instrument)³⁷.

En particulier, dans le domaine de l'éducation et de la formation, les actions de coopération se traduiront en 2008 par des projets conjoints de mobilité contribuant à développer les échanges de connaissance comme moyen de promouvoir une compréhension mutuelle, l'innovation et la qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels dans l'Union européenne et les pays partenaires précités. A ce titre, ces actions spécifiques s'articulent principalement autour du domaine prioritaire "Liens entre les peuples" identifié dans le programme pluriannuel 2007-2010 de coopération avec les pays industrialisés³⁶.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

Sous réserve de l'extension du mandat de l'Agence, l'objectif spécifique de l'Agence en 2008 consistera à **soutenir, par le biais de subventions communautaires et de bourses de mobilité, des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement et de formation professionnels (consortia) pour la mise en place d'échanges d'étudiants, de membres du corps enseignant et de personnel universitaire entre l'UE et chacun des pays partenaires concernés, et ce, dans la perspective de l'internationalisation grandissante de l'enseignement supérieur.**

Par son action, l'Agence contribuera également à la réalisation de l'objectif spécifique 2008 de la DG RELEX suivant:

- *"To advance networking and awareness of the EU amongst industrialised and high-income partners"* (1905)

Les subventions et bourses précitées seront octroyées suite à la publication d'un appel à propositions et à un processus d'évaluation et de sélection des projets présentés par les consortia. A cet égard, l'appel à propositions a été publié par la Commission début avril 2008. Le délai de soumission des demandes de subventions a été fixé au 6 juin 2008.

Au sein de l'Agence, **l'unité P4** sera chef de file pour la réalisation de cet objectif.

³⁵ Financé par l'article budgétaire 19 05 01 "Coopération avec les pays tiers industrialisés"

³⁶ Programme pluriannuel 2007-2010 de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (C(2007)3587)

³⁷ Règlement (CE) n° 1934/2006 du Conseil du 21 décembre 2006

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

Dans l'attente de l'extension de son mandat et du transfert effectif des activités de gestion des projets de coopération concernés, l'Agence met son expertise au service de la Commission pour l'organisation de la sélection des projets 2008. Plus précisément, l'Agence fournit une assistance pour l'identification des experts chargés de l'évaluation des propositions 2008 et pour l'organisation de cette évaluation.

La Commission demeure responsable des décisions juridiques et financières relatives à l'appel à propositions 2008, notamment en termes d'engagements financiers et de contrats pour les experts, de décisions de sélection des projets du côté européen et de décisions d'octroi de subventions.

Dès que son mandat le lui permettra, l'Agence prendra en charge les activités habituelles de mise en œuvre d'un appel à propositions telles que les préfinancements³⁸, le suivi des projets en cours par le biais d'analyse de rapports de suivi et de missions sur place, les avenants contractuels requis pour la bonne mise en œuvre des projets en cours ainsi que l'exécution des paiements intermédiaires et finaux, y inclus les éventuels recouvrements et dégagements, et les opérations de clôture des projets concernés.

Il est par ailleurs prévu que l'Agence associe les coordonnateurs de projets et les interlocuteurs du programme de coopération avec les pays industrialisés à la prochaine conférence organisée par l'Agence cet automne dans le cadre des accords de coopération EU-Etats-Unis et EU-Canada dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnels.

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la coopération extérieure (page 42) est réalisé par **l'unité P4** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008*.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans le tableau de programmation suivant.

4. Tableau de programmation (2008) 190501

Industrialized non-member countries: Japan, Korea, Australia and New Zealand						
Index	Programmes et Actions	Budget total	Nombre d'interventions	Participation moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation*
1	Joint Mobility Projects					
1.1	EU-Japan	2.550.000	2-3	Funding up to 425.000 € per project, depending on the number of partner institutions	Avril 08	Septembre 2008
1.2	UE-Korea		1-2			
1.3	EU-Australia		4-5			
1.4	EU-New Zealand		1			
TOTAL		2.550.000	8-11			

* Sous réserve de l'adoption par la Commission de la modification de la décision 2005/56/CE du 14 janvier 2005 instituant l'Agence exécutive

³⁸ Au cas où le mandat de l'Agence ne serait pas étendu en temps utile les préfinancements seraient effectués par la Commission.

8.2. ACTIVITÉ "CULTURE"³⁹

1. Introduction au programme "Culture 2007"

Le programme "Culture 2007" entend promouvoir la coopération transnationale au sein de l'Europe et contribuer à l'émergence d'une identité européenne. Son action communautaire couvre la période 2007-2013 et vise à la réalisation d'un espace culturel commun par le développement de la coopération culturelle entre créateurs, acteurs culturels et institutions culturelles.

La mise en œuvre du programme "Culture 2007" s'articule autour de trois objectifs principaux:

- Promouvoir la mobilité trans-nationale des personnes travaillant dans le secteur culturel;
- Encourager la circulation transnationale des œuvres et des produits artistiques et culturels;
- Favoriser le dialogue interculturel.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

A cet égard, l'objectif spécifique de l'Agence est d'encourager, par le biais de subventions communautaires, des projets et des actions européens de coopération dans tous les domaines artistiques et culturels ainsi que de soutenir des organismes poursuivant un but d'intérêt général européen dans le domaine de la culture.

Ces subventions sont octroyées suite à des appels à propositions ou au guide de programme qui sera mis en place en 2008 pour les années ultérieures (cf. 3.2).

Par ailleurs, l'Agence passe des marchés (contrats de service), suite à des appels d'offres spécifiques, dans le but de mener à bien certaines études et lui fournir un support précis au niveau des activités de valorisation et de diffusion.

Au sein de l'Agence, **l'unité P5** est chef de file pour l'accomplissement de cet objectif.

Par son action, l'Agence contribue en parallèle à la réalisation de l'objectif pluriannuel suivant de la DG EAC:

- *"Promote cultural diversity and European common heritage and values, and foster creativity".*

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme "Culture 2007" (Article budgétaire 15 04 44⁴⁰)

En 2008, la mission de l'Agence se concentrera sur la mise en œuvre des actions du programme Culture 2007 qui lui sont déléguées et visant le soutien à des actions culturelles, à des organismes européens de coopération culturelle ainsi qu'à des activités d'études.

Les actions gérées par l'Agence en 2008 sont précisées ci-après et correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 au paragraphe 4.

Les actions (études) déléguées à l'Agence en 2007 et dont l'Agence poursuit la gestion en 2008 sont mentionnées en gris et ne se traduisent pas en termes d'impact budgétaire pour l'année 2008.

a) Volet 1 "Soutien à des actions culturelles"

Le premier volet "Soutien à des actions culturelles" consiste en un soutien financier direct à des projets de coopération. Ce volet contribue au dynamisme de l'activité culturelle à dimension européenne et se concrétise par des actions visibles pour le citoyen européen tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire des pays participant au programme. Les actions sous ce volet visent à

³⁹ Activité ABB 1504 "Développer la coopération culturelle en Europe"

⁴⁰ 15 04 44 – Programme Culture (2007-2013)

renforcer le rayonnement culturel de l'Union européenne à l'échelle européenne et internationale en favorisant le foisonnement de projets sur le terrain.

➤ Projets de coopération pluriannuels (Action 1.1.)

Le soutien communautaire vise les projets de coopération culturelle transnationale durables et structurés entre opérateurs culturels européens. Ce soutien a pour but d'aider ces projets dans leur phase de décollage et structuration ou dans leur phase d'extension géographique. Il s'agit de les inciter à s'établir sur des bases durables et à atteindre leur autonomie financière.

➤ Mesures de coopération (Action 1.2.)

1.2.1. *Mesures de coopération annuelles hors traduction*

1.2.2. *Mesures de coopération annuelles – Traduction littéraire*

La Communauté finance des actions de coopération culturelle de nature sectorielle ou transectorielle entre opérateurs européens. Une large place y est accordée à la créativité et à l'innovation.

➤ Actions spéciales (Action 1.3.)

1.3.2. *Mesures spéciales – Pays tiers*

Les actions spéciales visent à contribuer à une meilleure prise de conscience de l'appartenance des peuples d'Europe à une même communauté, les sensibiliser à la diversité culturelle des Etats membres et au dialogue interculturel et international.

Ces actions spéciales contribuent également à conférer une plus grande visibilité à l'action culturelle communautaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Elles tendent en outre à mieux faire connaître, à l'échelle mondiale, la richesse et la diversité de la culture européenne.

A cet égard, la mesure "Pays tiers" soutient des projets de coopération culturelle contribuant à la promotion des cultures européennes au sein des pays tiers et à la compréhension mutuelle entre les cultures européennes et des pays tiers. Ces projets devront promouvoir la coopération avec des opérateurs des pays tiers et/ou impliquer des activités réalisées dans des pays tiers.

b) Volet 2 "Soutien au fonctionnement d'organisations d'intérêt culturel européen"

Le deuxième Volet du programme "Culture 2007" vise les organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture et soutient ceux qui œuvrent en faveur de la coopération culturelle et présentent une réelle dimension européenne.

c) Volet 3 "Analyse et Dissémination"

Le troisième Volet, "Analyse et Dissémination" apporte son soutien à des travaux d'analyse ainsi qu'à la collecte et à la diffusion de l'information dans le domaine de la coopération culturelle européenne et de l'élaboration de la politique culturelle européenne.

➤ Points de contact Culture (Action 3.1.)

Cette action a pour objectif d'assurer une diffusion ciblée, efficace et proche du terrain, d'informations pratiques sur le nouveau programme "Culture 2007". Ils sont soutenus par des subventions de fonctionnement. En 2008, l'Agence vise à renforcer les relations avec les points de contact Culture (CCP) dans les Etats membres.

➤ Etudes, exploitation et diffusion (Action 3.3.)

Nouvelles études 2008

Trois nouvelles études seront mises en œuvre par l'Agence par la préparation et la publication de trois appels d'offres en 2008 en vue de sélectionner les contractants qui seront chargés de réaliser ces études.

- a) *Etude sur la dimension entrepreneuriale des industries culturelles et créatives en Europe (Mesure 3.2.3)*
 Cette étude devra permettre de mieux comprendre les besoins spécifiques des entreprises des secteurs culturels et créatifs, en particulier les PME. Elle devra se pencher sur les éléments d'environnement, notamment réglementaires, qui influent sur leur développement ainsi que sur la question de l'accès aux financements. Une attention particulière sera portée aux notions de recherche et développement dans le contexte de ce secteur d'activité.
- b) *Etude sur le rôle de la culture dans les relations extérieures (Mesure 3.2.4)*
 Cette étude devra permettre de mieux comprendre comment s'articulent les différentes dimensions de la culture dans les relations extérieures ainsi que les retombées de la coopération culturelle sur les grands objectifs de l'Union Européenne dans ses relations extérieures, en particulier, le développement de la société civile, la promotion des valeurs démocratiques, la promotion de la stabilité, de la réconciliation et de la paix.
- c) *Etude portant sur un mapping des espaces médiatiques d'échanges dans le domaine de la culture (Mesure 3.2.5)*
 Cette étude a pour objet de recenser et évaluer les plateformes existantes (sites Web, publications...) visant à stimuler le débat et les échanges transfrontaliers sur les questions culturelles européennes, y compris les aspects liés au multilinguisme.

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions et mesures du programme "Culture 2007"

L'Agence organisera en 2008 les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, ou par la Commission si la procédure de comitologie est d'application, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements.

L'Agence assurera également le suivi des projets par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de visites de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

L'Agence assurera également la préparation des appels à propositions 2009 et l'établissement d'un guide du programme ainsi que l'organisation de réunions thématiques.

Dans le cadre des appels d'offres, l'Agence veillera, le cas échéant, à la passation de nouveaux marchés et à la gestion des contrats subséquents. Elle poursuivra par ailleurs la gestion des contrats relatifs aux appels d'offres lancés et attribués en 2007, dont notamment les études sur la créativité et sur la mobilité suite à l'attribution des marchés début 2008.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

Un certain nombre d'études additionnelles sont déléguées à l'Agence à partir de 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du volet 3 "Analyse et Dissémination". Ceci représente, pour le volet 3, un accroissement de 50 % du nombre d'interventions.

3.2. Implémentation des mesures de simplification dans le domaine de la culture

Dans le prolongement des actions de simplification et d'harmonisation entreprises en 2007, l'Agence a planifié la mise en œuvre des mesures suivantes pour 2008:

- 1) Create a programme guide for the main type of actions, with conditions that remain in principle valid throughout the life time of the Programme, and a tentative calendar for the main actions under the programme up to 2013;
- 2) Replace contracts by grant decisions starting with the cooperation Actions 1.2 (notably, measure 1.2.2);
- 3) Introduce flat rates financing for operating grants and for translations;
- 4) Seek to introduce online application starting with one action.

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la culture (article budgétaire 15 04 09⁴¹)

En parallèle à la mise en œuvre des actions du programme "Culture 2007", l'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets non clôturés des années 2002 à 2006 et concernant la génération de programmes d'action communautaire antérieurs tels que "Culture 2000" et pour la "Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture" (volets 2 et 3) délégués à l'Agence et échus fin 2006.

Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégageement et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la Culture (page 44) est réalisé par **l'unité P5** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

⁴¹ 15 04 09 - Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues

4.1. Programme Culture (2007-2013)

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques à l'intervention de l'Agence dans le domaine de la culture pour 2008. Les nouveaux appels d'offres gérés par l'Agence en 2008, dont notamment trois études, sont soulignés. Les actions lancées en 2007 par l'Agence et poursuivies en 2008 sont reprises dans le tableau. Ces dernières n'ont pas d'impact budgétaire en 2008.

PROGRAMMATION 2008

Article 15 04 44 **

Culture (2007-2013)						
Index	Volet et Sous-volet	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Volet 1 Soutien à des actions culturelles					
1.1	<i>Projets de coopération pluriannuels</i>	17 000 000	18	944.444	Août 2007	Juin 2008
1.2	<i>Actions de coopération</i>					
1.2.1	Mesures de coopération hors traduction	15 468 057	141	109.703	Août 2007	Juin 2008
1.2.2	Mesures de coopération - traduction	2 000 000	48	41.667	Août 2007	Mars 2008 et Septembre 2008
1.3	<i>Actions spéciales</i>					
1.3.4	Mesures spéciales - Pays tiers	1 000 000	10	100.000	Mars 2008	Déc 2008
2	Volet 2 Soutien à des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture	6 626 705	40	165. 668	Août 2007	Mars 2008
3	Volet 3: Analyse et information					
3.1	Points de contact Culture	1 650 000	30	55.000	n.a.	Mars 2008
3.3	Sous-volet Etudes, exploitation et diffusion*					
<u>3.3.1</u>	<u>Etude sur les industries culturelles (marché)</u>	<u>400 000</u>	<u>1</u>	<u>400.000</u>	<u>Juin 2008</u>	<u>Déc 2008</u>
<u>3.3.2</u>	<u>Etude sur les pays tiers (marché)</u>	<u>300 000</u>	<u>1</u>	<u>300.000</u>	<u>Juin 2008</u>	<u>Déc 2008</u>
<u>3.3.3</u>	<u>Etude (mapping des espaces médiatiques) (marché)</u>	<u>150 000</u>	<u>1</u>	<u>150.000</u>	<u>Juin 2008</u>	<u>Déc 2008</u>
	Etude sur la créativité (marché)	0	0	0	-	-
	Etude sur la mobilité (marché)	0	0	0	-	-
TOTAL		44 594 762	290	153.775		

** Suivant modification du programme de travail annuel en matière de subventions et de marchés pour le programme Culture pour 2008

* sous réserve de la modification de l'acte de délégation à l'Agence

4.2. Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de la culture

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2008 pour l'achèvement des actions soutenues avant 2007 et déléguées à l'Agence dans le cadre des programmes antérieurs "Culture 2000" et "pour la promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture" (projets non clôturés).

Article 15 04 09 - Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues		
15.040900.00.1	Promotion des organismes actifs dans le domaine de la Culture	302.000
15.040900.01.2	Programme-cadre en faveur de la Culture	11.837.000
Total*		12.139.000

* Crédits C1

8.3. ACTIVITÉ "JEUNESSE"⁴²

1. Introduction au programme "Jeunesse en Action"

Le programme "Jeunesse en action", établi pour la période 2007-2013, se concentre son action communautaire sur le développement de la coopération dans le domaine de la jeunesse dans l'Union européenne.

Ses objectifs principaux consistent à:

- Promouvoir la citoyenneté active des jeunes, en général, et leur citoyenneté européenne en particulier;
- Développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union;
- Favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays;
- Contribuer à améliorer la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
- Favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

2. Objectif spécifique de l'Agence exécutive en 2008

Dans ce cadre, l'objectif spécifique de l'Agence est d'encourager la coopération entre les jeunes et de renforcer les activités du secteur de la jeunesse, en cofinçant des projets et des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse par le biais de subventions communautaires.

Ces subventions sont octroyées suite à un appel à propositions permanent, représenté par le Guide du Programme, et des appels à propositions spécifiques à l'année 2008.

Au sein de l'Agence, **l'unité P6** est chef de file pour la réalisation de cet objectif

Par son action, l'Agence participe à la mise en œuvre des deux objectifs pluriannuels suivants de la DG EAC:

- *"Increase the contribution of youth policy to prosperity and social cohesion within the European Union";*
- *"Improve the basis for establishing active European citizenship and solidarity between the people in Europe, including young people, and strengthening the contribution of sport to the socio-economic development of the EU".*

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme "Jeunesse en Action" (Article budgétaire 15 05 55)

L'Agence exécutive appuie la mise en œuvre des 5 actions du programme, à savoir i) Jeunesse pour l'Europe, ii) Service volontaire européen, iii) Jeunesse dans le monde, iv) Systèmes d'appui et v) Soutien à la coopération. Les mesures qui lui sont déléguées en 2008 sont détaillées ci-dessous et correspondent aux indications reprises dans le tableau de programmation budgétaire 2008 qui suit (voir tableau au § 4).

Les actions déléguées à l'Agence en 2007 et dont l'Agence poursuit la gestion en 2008 sont mentionnées en gris et ne se traduisent pas en termes d'impact budgétaire pour l'année 2008.

⁴² Activité ABB 1505 "Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports"

a) Jeunesse pour l'Europe (Action 1)

Cette action vise à renforcer la citoyenneté active des jeunes et la compréhension mutuelle entre les jeunes.

Dans le cadre de cette action, l'Agence intervient notamment en finançant les mesures suivantes:

- *Echange de jeunes (mesure 1.1)*
- *Projets de démocratie participative (mesure 1.3)*

b) Le service volontaire européen (Action 2)

Cette action a pour but de développer la solidarité entre les jeunes par leur participation à différentes formes d'activités de volontariat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

L'Agence apporte son appui au financement d'actions ou de projets de volontariat et d'activités de formation, de conseil de soutien aux volontaires ou de coordination dans le cadre de cette action (mesure 2a). Par ailleurs, en ce qui concerne la mesure 2b portant sur l'assurance en matière de service volontaire européen (marché), l'Agence est responsable de la gestion du contrat d'assurance en faveur des participants au service volontaire européen et en effectuera les prolongements nécessaires.

c) Jeunesse dans le monde (Action 3)

Cette action vise à améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples dans un esprit d'ouverture sur le monde, tout en contribuant également au développement de systèmes de qualité qui soutiennent les activités des jeunes dans les pays concernés. Elle est ouverte aux pays partenaires du programme.

Les tâches de l'Agence se concentrent sur l'exécution des mesures concernant:

- *La coopération avec les "pays voisins de l'Union" ayant signé des accords avec la Communauté concernant le secteur de la jeunesse, y compris la Fédération de Russie et les pays des Balkans occidentaux (mesure 3.1)*
- *La coopération avec les autres pays partenaires du programme (mesure 3.2)*

d) Systèmes d'appui à la jeunesse (animateurs socio-éducatifs) (Action 4)

Cette action a pour objectif de soutenir les organismes actifs dans le domaine de la jeunesse au niveau européen, et notamment le fonctionnement des ONG de la jeunesse et leur mise en réseau. De plus, elle entend encourager l'innovation et la qualité, fournir aux jeunes des informations et développer les structures et les activités qui permettront au programme de réaliser ces objectifs. Enfin, elle vise à encourager la mise en place de partenariats avec les autorités locales et régionales.

Dans le cadre de cette action, l'Agence exécutive apporte son appui aux mesures suivantes:

- *Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse (Mesure 4.1) – appel à propositions;*
- *Projets de formation et de mise en réseau de personnes travaillant dans le secteur (Mesure 4.3);*
- *Projets d'information (Mesures 4.5 a et 4.5 b) – appel à propositions; Nouvelles mesures 2008*
- *Projets de partenariat (Mesure 4.6) – appel à propositions; Nouvelle mesure 2008*
- *Soutien aux structures du programme:*
 - Eurodesks (Mesure 4.7 a) - org art. 54 RF
 - Associations de jeunes volontaires européens (Mesure 4.7 b) org art. 54 RF;
 - Plate-forme Euromed (Mesure 4.7 c) – org. art 54 RF

e) Soutien à la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse (Action 5)

Cette action vise à favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, notamment les rencontres de jeunes et de responsables politiques. En outre, l'action soutient le recensement des connaissances existantes en rapport avec les priorités dans le domaine de la jeunesse, établies dans le cadre de la méthode ouverte de coordination.

L'Agence exécutive apporte son appui aux mesures suivantes:

- *Rencontres entre les jeunes et les responsables des politiques de la jeunesse (Action 5.1)*
- *Etude sur l'accès des jeunes à la culture (Mesure 5.2 a) – appel d'offres*
 - Nouvelle action 2008*
- *Synthèse de la recherche sous les 6ème et 7ème PCR (Mesure 5.2 b) – appel d'offres*
 - Nouvelle action 2008*

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions et mesures du programme "Jeunesse en Action"

En vue de réaliser l'objectif spécifique précité, l'Agence organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions (appels à propositions et guide du programme), proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements.

L'Agence assurera également le suivi des projets 2007 par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de visites de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

Par ailleurs, elle préparera les appels à propositions 2009 et contribuera aux travaux de mise à jour du Guide du programme, notamment en ce qui concerne les formulaires et les outils d'évaluation, ainsi que l'organisation de réunions thématiques et de clustering.

Dans le cadre des appels d'offres, l'Agence poursuivra par ailleurs la gestion du contrat attribué en 2007 en matière d'assurance pour les participants au service volontaire européen et publiera les appels d'offres relatives aux études mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'action 5.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

Les mesures 4.5 (projets d'information) et 4.6 (Projets de partenariat) correspondent à des nouveaux appels à propositions qui seront publiés par l'Agence en 2008. En outre, les deux études concernant respectivement l'accès des jeunes à la culture (Mesure 5.2 a) et la synthèse de la recherche sous les 6ème et 7ème PCR (Mesure 5.2 b), à lancer en 2008, seront gérées par l'Agence.

Ceci représente globalement par rapport à 2007 un accroissement de 13 % du nombre d'interventions et une augmentation budgétaire de l'ordre de 19 % (22,4 Mio € au lieu de 18,9 Mio €).

Par ailleurs, les mesures 4.5 (projets d'information) et 5.2 (nouveaux appels d'offres dans le cadre de la coopération européenne) impliquent une modification de l'acte de délégation de l'Agence.

3.2. Implémentation des mesures de simplification dans le domaine de la jeunesse

Plusieurs mesures de simplification seront mises en place en 2008, notamment le recours à des experts externes pour l'évaluation des projets, l'utilisation des décisions (en lieu et place des conventions) et s'agissant des subventions de fonctionnement, l'anticipation du calendrier de l'appel, la pluri-annualité des subventions de fonctionnement, l'accroissement de la subvention maximale à 40.000 € pour les conventions-cadres de partenariat suite au lancement de l'appel fin 2007 ainsi que l'introduction de forfaits (approche globale de l'Agence).

D'autres mesures de rationalisation sont envisagées comme le regroupement des différents appels actuels en deux volets en 2008, voire en un seul en 2009 (à l'exception des subventions de fonctionnement).

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse (article budgétaire 15 05 09)

En parallèle à la mise en œuvre des actions du nouveau programme "Jeunesse en action", l'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets non clôturés des années antérieures relatifs aux programmes d'action communautaire "Jeunesse" en ce qui concerne la période 2002-2006 et pour la "Promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse" échus fin 2006. Ceci implique le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de dégagement et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la jeunesse (page 50) est réalisé par **l'unité P6** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

4. Tableaux de programmation 2008

4.1. Programme Jeunesse en action (2007-2013)

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques aux actions du programme "Jeunesse en action" déléguées à l'Agence. Les nouvelles actions confiées à l'Agence en 2008 sont soulignées. Les actions initiées en 2007 et poursuivies en 2008 sont également reprises dans le tableau. Ces dernières n'ont toutefois pas d'impact budgétaire en 2008.

PROGRAMMATION 2008

Article 15 05 55

Jeunesse en Action						
Index	Volet et Sous-volet	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Jeunesse pour l'Europe					
1.1	Echanges de jeunes	1.100.000	52	21.154	déc-07*	juil et nov 08; fev 09
1.3	Projets de démocratie participative	404.800	9	44.978	déc-07*	juil et nov 08; fev 09
1.4**	Réseaux thématiques	0	0	-	-	-
2	Service volontaire européen					
2a	Service volontaire européen***	4.135.700	59	70.097	déc-07*	juil et nov 08; fev 09

2b	Service volontaire européen – Assurance (marché)	1.293.500	1	1.293.500	na	na
3	Jeunesse dans le monde					
3.1	Coopération avec les pays voisins de l'Union***	1.815.400	90	20.171	déc-07*	juil et nov 08; fev 09
3.2	Coopération avec d'autres pays	2.500.000	26	96.154	jan-08	août-08
4	Systèmes d'appui					
4.1	Soutien aux organismes actifs au niveau européen	2.750.000	82	33.537	sep-07	avr-08
4.3	Projets de formation et de mise en réseau	1.100.400	55	20.007	déc-07*	juil et nov 08; fev 09
4.4**	Projets pour stimuler l'innovation et la qualité	0	0	-	-	-
4.5a	Projets d'information ****	900.000	20	45.000	avr-08	nov-08
4.5b	Projets d'information – Campagne d'élection PE ****	1.500.000	27	55.556	avr-08	nov-08
4.6	Projet de partenariat	750.000	10	75.000	avr-08	nov-08
4.7a	Soutien aux structures du programme - Eurodesks	1.946.000	33	58.970	na	avr-08
4.7b	Soutien aux structures du programme - Associations de volontaires	102.000	33	3.091	na	juin-08
4.7c	Soutien aux structures du programme - Plateforme Euromed	102.000	1	102.000	na	avr-08
5	Soutien à la coopération					
5.1	Rencontres de jeunes et de responsables politiques	819.700	17	48.218	déc-07*	juil et nov 08; fev 09
5.2 a	Etude sur l'accès des jeunes à la culture ****	150.000	1	150.000	jan-08	mar-08
5.2 b	Synthèse de la recherche sous les 6 ^{ème} et 7 ^{ème} PCR ****	50.000	1	50.000	jan-08	mar-08
Sous-Total		21.419.500	517	-	-	
Fenêtre Balkans*** (actions 2a et 3.1)		1.000.000				
TOTAL		22.419.500	517	43.365		

* Le guide du programme représente un appel permanent avec trois échéances: 1 février, 1 juin et 1 septembre.

** Appels à propositions reportés à 2009.

*** Dans le cadre des actions 2a et 3.1, le budget 2008 alloué à la fenêtre Balkans sera augmenté de 1.000.000 € provenant de la DG ELARG en faveur de projets impliquant des organisations des pays des Balkans (Article budgétaire 22020701)

**** Sous réserve de la modification de l'acte de délégation à l'Agence

4.2. Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2008 pour l'achèvement des actions déléguées à l'Agence dans le cadre des programmes antérieurs "Jeunesse" (2002-2006) et pour la "promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse" (2004-2006) (projets non clôturés).

Article 15 05 09 - Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse		
15.050900.01.1	Promotion des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse	p.m.
15.050900.01.2	Jeunesse	1.187.000
Total*		1.187.000

* Crédits C1

8.4. ACTIVITÉ "CITOYENNETE"⁴³

1. Introduction au programme "L'Europe pour les Citoyens"

L'action communautaire du programme "L'Europe pour les citoyens" (2007-2013) vise à combler l'écart entre les citoyens et l'Union. A ce titre et dans la continuité du programme de participation civique établi pour la période 2004-2006, les objectifs principaux de ce programme sont les suivants:

- Donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, démocratique et ouverte au monde, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité, développant ainsi la citoyenneté de l'Union européenne;
- Développer la conscience d'une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes;
- Renforcer auprès des citoyens le sentiment qu'ils sont parties prenantes à l'Union européenne;
- Améliorer la tolérance et la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et en promouvant la diversité culturelle et linguistique, tout en contribuant au dialogue interculturel.

2. Objectif spécifique de l'Agence en 2008

L'objectif de l'Agence exécutive est de stimuler, par le biais de subventions communautaires, les rencontres de citoyens, débats et réseaux dans le cadre de jumelage de villes ou d'autres types de projets citoyens, de soutenir le programme de travail et les projets transnationaux des organisations de la société civile au niveau européen, d'encourager la préservation des sites et archives et la commémoration des victimes du nazisme et du stalinisme ainsi que la gestion de structures d'information dans les États participants au programme et la réalisation d'études.

Ces subventions sont octroyées suite à un appel à propositions permanent, ouvert pour toute la durée du programme (Guide du Programme concerné), et des appels à propositions spécifiques à l'année 2008 (subventions de fonctionnement; projets citoyens- panels). La gestion des structures d'information ne fait pas l'objet d'appels à propositions. Ces structures seront désignées par les États participants.

Au sein de l'Agence, l'unité P7 est chef de file pour mener à bien cet objectif.

L'Agence contribue de cette façon à la réalisation de l'objectif pluriannuel suivant de la DG EAC:
"Improve the basis for establishing active European citizenship and solidarity between the people in Europe and strengthening the contribution of sport to the socio-economic development of the EU".

3. Principales activités de l'Agence exécutive en 2008

3.1. Mise en œuvre des actions du programme "L'Europe pour les citoyens" (Article budgétaire 15 06 66⁴⁴)

En 2008, l'Agence concentrera ses efforts sur la mise en œuvre des mesures qui lui sont déléguées dans le cadre des quatre actions du programme "L'Europe pour les Citoyens". Ces mesures, destinées expressément aux citoyens, sont stipulées ci-dessous ainsi que dans le tableau de programmation 2008 au paragraphe 4.

⁴³ Activité ABB 1506 "Promouvoir la citoyenneté européenne"

⁴⁴ 15 06 66 – L'Europe pour les Citoyens

a) **Des citoyens actifs pour l'Europe (Action 1)**

Cette action constitue la partie du programme spécialement axée sur les activités faisant intervenir les citoyens. Elle vise à favoriser leur participation directe à des échanges entre citoyens européens ou à des projets portant sur des questions européennes communes.

A cet égard, l'Agence va mener à bien les tâches nécessaires à la subvention des mesures suivantes:

- *Jumelages de villes – rencontres de citoyens (mesure 1.1)*
- *Jumelages de villes – mise en réseaux de villes jumelées (mesure 1.2)*
- *Jumelages de villes – mise en réseaux de projets multi-annuels (mesure 1.3)*
- Nouvelle mesure 2008*
- *Projets citoyens (mesure 1.5) - Nouvelle mesure 2008*
- *Mesures de soutien (mesure 1.6) - Nouvelle mesure 2008*

b) **Une société civile active en Europe (Action 2)**

Cette action a pour but de favoriser les initiatives, les débats et la réflexion en matière de citoyenneté active. Elle s'adresse aux organisations de la société civile au niveau européen, auxquelles elle apporte une aide structurelle dans le cadre de leur programme de travail ou une aide destinée à des projets transnationaux.

L'Agence met en œuvre les mesures suivantes:

- *Soutien structurel aux think tanks, organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes, à l'exception des bénéficiaires désignés (mesure 2.1)*
- *Soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen, à l'exception des bénéficiaires désignés (mesure 2.4)*
- *Soutien aux projets transnationaux des organisations de la société civile (mesure 2.7)*

c) **Tous ensemble pour l'Europe (Action 3) - Nouvelle action 2008**

Cette action, sous réserve de la modification de l'acte de délégation à l'Agence, a pour but de soutenir des événements et des structures d'information en coopération avec les États membres ou d'autres partenaires potentiels de dimension européenne, ainsi que la réalisation d'études.

- *Structure d'information dans les États membres (mesure 3.3)*
- *Études (mesure 3.8)*

d) **Une mémoire européenne active (Action 4)**

Cette action cofinance des projets en vue de sauvegarder les sites des anciens camps de concentration et d'extermination et autres lieux de martyrs liés au nazisme et au stalinisme, de perpétuer le souvenir des victimes et de s'inscrire dans une réflexion historique liant le passé et le futur de l'Europe.

A cette fin, l'Agence met en œuvre la mesure:

- *Préservation et commémoration (mesure 4.1)*

3.1.1. Tâches spécifiques de l'Agence visant la mise en œuvre des actions et mesures du programme "L'Europe pour les Citoyens"

En vue de réaliser l'objectif spécifique qui lui incombe pour 2008, l'Agence préparera les formulaires de candidatures et autres documents de gestion et de sélection nécessaires, organisera les réunions d'experts pour l'évaluation des propositions, proposera une liste de projets sélectionnés pour prise de décision par l'ordonnateur ou par la Commission en fonction des procédures en vigueur, se chargera de l'engagement et de la contractualisation des projets retenus ainsi que des préfinancements.

L'Agence assurera également le suivi des projets 2007 (et le cas échéant 2008, étant donné la durée de vie relativement courte de certains projets) par la conclusion éventuelle d'avenants, la conduite de visites de monitoring, l'évaluation des rapports intermédiaires et finaux, l'exécution des paiements intermédiaires et de solde ainsi que les opérations de clôture des projets concernés.

Par ailleurs, l'Agence préparera les appels à propositions 2009 et contribuera à la mise à jour du Guide du programme.

3.1.2. Impact des changements entre 2007 et 2008

Les mesures 1.3 (jumelages-projets pluri-annuels), 1.5 (projets citoyens), 1.6 (mesures de soutien), ainsi que 3.3 (structures d'information) et 3.8 (études) correspondent à de nouvelles activités gérées par l'Agence.

Ceci induit un accroissement budgétaire de l'ordre de 29 % par rapport à 2007 (23,7 Mio € au lieu de 18,4), qui se répercutera également - même si dans une moindre mesure - au niveau du nombre d'interventions.

Pour l'action 1.5 (projets citoyens), le recours à un appel à propositions spécifique sera d'application. Les mesures 3.3 et 3.8 impliquent, quant à elles, une modification de l'acte de délégation de l'Agence.

3.2. Implémentation des mesures de simplification dans le domaine de la citoyenneté

Au-delà des simplifications déjà mises en œuvre, il est prévu en 2008 d'étendre le système des barèmes à l'action 4 (préservation et commémoration) et le recours aux décisions de subvention à l'action 1.5 (projets citoyens). Par ailleurs, un système de barèmes sera proposé pour les subventions de fonctionnement (approche globale pour l'Agence).

3.3. Suivi des actions visant l'achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique (article budgétaire 15 06 09⁴⁵)

En parallèle à la mise en œuvre des actions du programme "L'Europe pour les citoyens", l'Agence poursuivra en 2008 la gestion des projets non clôturés concernant le programme d'action communautaire pour la "Promotion de la citoyenneté européenne active" (participation civique) visant la période 2004-2006.

Ceci implique pour l'Agence, le monitoring de ces projets, l'évaluation des rapports finaux, la conclusion éventuelle d'avenants, les paiements intermédiaires et de soldes, les opérations de déengagement et de recouvrement (le cas échéant).

L'objectif spécifique de l'Agence dans le domaine de la citoyenneté (page 56) est réalisé par **l'unité P7** par la mise en œuvre des actions et mesures spécifiées et l'exécution des tâches planifiées à cet effet pour l'année 2008.

Les progrès réalisés seront évalués à la lumière des indicateurs de performance définis pour les objectifs opérationnels de l'Agence (page 6) ainsi que par rapport aux indicateurs spécifiques repris dans les tableaux de programmation suivants.

⁴⁵ 15 06 09 – Achèvement des actions et programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique

4. Tableaux de programmation 2008

4.1. Programme "L'Europe pour les Citoyens"

Le tableau ci-après reprend des indicateurs spécifiques aux interventions de l'Agence dans le cadre de la participation civique pour 2008. Les nouvelles actions déléguées à l'Agence sont soulignées.

PROGRAMMATION 2008

150666

L'Europe pour les citoyens (2007-2013)						
Index	Actions et mesures	Budget total	Nombre d'interventions	Particip. moyenne/intervention	Date publication AO/AP	Dates de début de contractualisation
1	Action 1 - Des citoyens actifs pour l'Europe					
1.1	Jumelage des villes - Rencontres	8.809.237	881	10.000	Déc-07	Mars-Mai-Juil-Sept-Dec-08
1.2	Jumelage des villes - Mise en réseau de villes jumelées	2.180.000	87	25.000	Déc-07	Mars-08
<u>1.3</u>	<u>Jumelage des villes – Mise en réseau projets pluriannuels</u>	<u>1.000.000</u>	<u>10</u>	<u>100.000</u>	<u>Déc-07</u>	<u>Nov-08</u>
<u>1.5</u>	<u>Projets citoyens – Panels de citoyens</u>	<u>920.000</u>	<u>5</u>	<u>184.000</u>	<u>Mars-08</u>	<u>Nov-08</u>
<u>1.6</u>	<u>Mesures de soutien</u>	<u>920.000</u>	<u>30</u>	<u>30.000</u>	<u>Mars-08</u>	<u>Nov-08</u>
2	Action 2 - Une société civile active en Europe					
2.1	Soutien structurel aux think tanks	1.474.000	13	120.000	Oct-07	Avr-08
2.4	Soutien structurel aux organisations au niveau européen	1.610.000	14	120.000	Oct-07	Avr-08
2.7	Soutien aux projets transnationaux des organisations de la société civile	4.400.000	140	31.430	Déc-07	Juil-08
3	Action 3 – Tous ensemble pour l'Europe *					
<u>3.3</u>	<u>Structures d'information dans les Etats membres</u>	<u>880.000</u>	<u>28</u>	<u>31.429</u>	<u>N/A</u>	<u>Avr-08</u>
<u>3.8</u>	<u>Etudes</u>	<u>100.000</u>	<u>1</u>	<u>100.000</u>	<u>Juin-08</u>	<u>Nov-08</u>
4	Action 4 - Mémoire européenne active					
4.1	Préservation et commémoration	1.410.000	56	25.000	Déc-07	Oct-08
Total		23.703.237	1.265	18.738		

* Sous réserve de la modification de l'acte de délégation à l'Agence

4.2. Achèvement des actions et programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique

Le tableau ci-après reprend les prévisions de paiement 2008 pour les actions soutenues avant 2007 dans le cadre du programme antérieur pour la "Promotion de la citoyenneté européenne active" et déléguées à l'Agence (projets non clôturés).

Article 15 06 09 — Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de la citoyenneté		
15.060900.00.1	Promotion citoyenneté active	362.107
15.060900.00.2	Préservation des sites des camps de concentration nazis en tant que monuments historiques	90.702
15.060900.00.3	Actions en faveur de la société civile	332.526
Total*		785.335

* Crédits C1